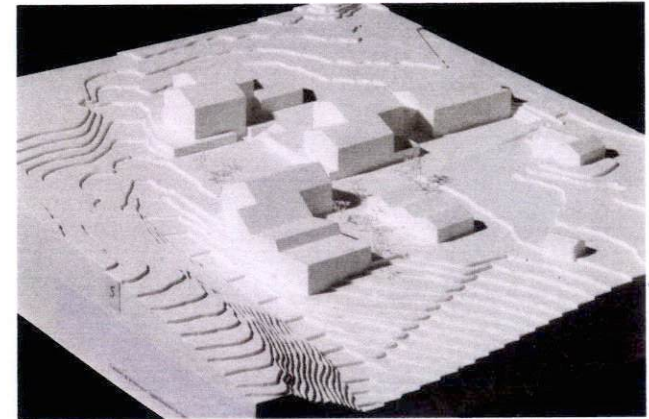
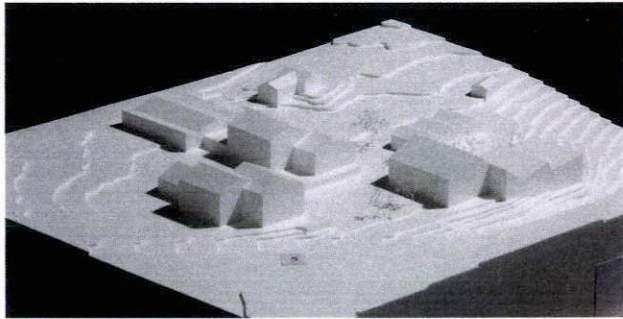


MUNICIPALITÉ DE **SAVIÈSE**



**CONCOURS DE PROJETS
POUR L'AGRANDISSEMENT DU
CENTRE SCOLAIRE DE MORECHON
A ST GERMAIN - SAVIESE**

**RAPPORT DU JURY
MAI 2011**

Le présent concours de projets est organisé par la Commune de Savièse, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service cantonal de l'enseignement.

Situation actuelle et intentions du maître de l'ouvrage

Bâtiments

Le centre scolaire de Moréchon a été inauguré en avril 1979. Savièse comptait alors 4000 habitants. Les bâtiments ont été construits pour accueillir les élèves de 3e à 6e primaires ainsi que les élèves du cycle d'orientation.

Aujourd'hui Savièse compte plus de 6300 habitants et 430 élèves fréquentent le centre scolaire de Moréchon. En tenant compte des naissances enregistrées à ce jour, les effectifs des élèves vont augmenter de 20 à 30 unités durant ces prochaines années.

Il manque des locaux scolaires et ceux utilisés pour les cours d'appui et la salle des maîtres sont trop exigus.

La salle de gymnastique double actuelle ne suffit plus pour recevoir toutes les heures d'éducation physique des classes de 3P à 3CO.

La salle de gymnastique que la Commune loue de la Paroisse a une occupation maximale ; elle ne répond plus totalement aux normes de sécurité pour l'enseignement de cette discipline ; elle est souvent utilisée durant les heures de classe pour les besoins de la Paroisse. Il devient donc urgent de construire une nouvelle salle de gymnastique.

La Commune projette également la construction d'une cafeteria pour les enfants qui ne peuvent rentrer chez eux pour le repas de midi.

En date du 12 avril 2010, le Département de l'éducation, de la culture et du sport, a admis au subventionnement le programme des locaux.

Suite à une étude qui a été faite, c'est le secteur du centre scolaire de Moréchon qui a été retenu pour accueillir, sur une parcelle propriété de la Commune de Savièse, une nouvelle construction comprenant une salle de gymnastique simple, des salles pour les besoins des écoles ainsi que des locaux pour l'UAPE.

Accès

L'accès au centre scolaire se fait actuellement principalement depuis le nord de la parcelle, depuis l'arrêt des bus et le parking public. Une partie des élèves, ceux qui arrivent à pieds, accède au bâtiment par le sud du complexe.

L'organisation actuelle de l'arrêt des bus, des accès au parking public et au parking de la bibliothèque ne permet pas de garantir une sécurité suffisante pour les élèves qui fréquentent le centre scolaire.

Objectif du concours

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour le développement de la parcelle, pour résoudre la question des accès au centre scolaire et pour la construction d'un bâtiment scolaire de 12 unités, une salle de sport avec hall d'entrée servant également de cantine scolaire.

La construction de l'ensemble du projet se fera en une seule étape.

Genre de concours et procédure

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'Accord intercantonal sur les marchés publics" du 8 mai 2003 et d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du Règlement SIA 142, édition 2009.

Conditions du concours

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du Règlement SIA 142 édition 2009, de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 ; de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 ; de la Loi cantonale et de l'Ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP) du 11 juin 2003.

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du maître de l'ouvrage.

Le Règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal à Sion. Ledit recours sera présenté en trois exemplaires sur papier timbré et comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire

Participants

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.

16 bureaux se sont inscrits et 11 projets ont été envoyés au service cantonal des bâtiments dans les délais.

1 projet posté le 20 avril 2011 en France est arrivé au SBMA le 10 mai 2011 (date du timbre de la poste de Sion 9 mai 2011) donc hors délai. Vu le paragraphe 2.7 du programme des locaux il sera retourné à son auteur.

2.7 *Les projets seront envoyés au service des bâtiments, monuments et archéologie, place du Midi 18, 1950 SION, sous pli recommandé et anonyme, jusqu'au vendredi 22 avril 2011 au plus tard (le timbre postal faisant foi)*

Ils doivent être parvenus à l'organisateur pour le mercredi 27 avril 2011 au plus tard.

Les concurrents sont responsables de l'acheminement des documents dans les délais demandés.

Jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :	Olivier Galletti	architecte cantonal SBMA
Membres :	Charles-André Meyer	architecte Sion
	Jean-Luc Grobéty	architecte Fribourg
	Pascal Fournier	architecte Bex
	Michel Dubuis	président de commune Savièse
	Serge Solliard	conseiller communal Savièse
	Charles Debons	conseiller communal Savièse
Suppléants :	Jean-Luc Addor	conseiller communal Savièse
	Laurent Mayoraz	architecte SBMA
Experts :	Marius Dumoulin	directeur des écoles
	Denis Métrailler	inspecteur de la scolarité obligatoire du service de l'enseignement DECS
Secrétariat :	Le secrétariat est assuré par la Commune de Savièse	

Réponses aux questions

Les réponses aux 6 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 10 février 2011.

Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et le responsable du service des constructions de la commune de Savièse. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

Point 1

11 projets ont été envoyés pour le vendredi 22 avril et 12 maquettes pour le vendredi 29 avril 2011, donc dans les délais demandés.

La maquette portant la devise "GIRAFE" ne correspondant à aucun des 11 projets remis, le jury procède à une rapide vérification auprès de la commune et du SBMA. Cette vérification a permis de constater qu'aucun projet portant cette devise n'était parvenu à l'organisateur dans les délais.

Point 2

A l'exception du projet N° 8 "1 2 3 SOLEIL" qui ne le respecte pas au Sud, tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Point 3

Dans l'ensemble les projets respectent les prescriptions officielles, dans leurs lignes générales. A l'exception des projets N° 7; "PITI DJAN" qui ne respecte pas les distances de police du feu entre le bâtiment existant et la nouvelle construction, le projet N° 8; "1 2 3 SOLEIL" qui ne respecte pas les distances aux limites Sud et Ouest et le projet N° 9; "PLACE DES GRANDS HOMMES" qui ne respecte pas la distance à la limite Est.

Point 4

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications mineures au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse technique de chacun des projets. Le respect, des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme, n'a pas été contrôlé.

Point 5

Les calculs des surfaces de terrain, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures n'ont pas été vérifiés. Les valeurs mentionnées dans ce rapport sont celles données par les architectes sans l'abri P.C.

Les calculs du cube SIA (sans l'abri P.C.), ont été vérifiés pour les projets restants à l'issue du deuxième tour.

Jugement

Le jury s'est réuni les mardi 3 et mercredi 4 mai 2011 à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon.

L'ensemble des membres, suppléants et experts ont participé aux présentations et analyses des projets à l'exception de M. Jean-Luc Addor, absent le mardi 3 après midi, et de M. Marius Dumoulin, absent le mardi 3 à partir de 17h00.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et examiné en détail les questions de distances aux limites, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa B de la norme SIA 142, décide :

- de ne pas admettre au jugement le projet "GIRAFE" dont seule la maquette a été reçue,
- d'exclure de la répartition des prix, les projets qui ne respectent pas l'alignement, les distances aux limites ou les distances feu entre bâtiments, soit :
 - o N° 7; "PITI DJAN"
 - o N° 8; "1 2 3 SOLEIL"
 - o N° 9; "PLACE DES GRANDS HOMMES"

En ce qui concerne le projet N° 9, "PLACE DES GRANDS HOMMES", l'analyse plus précise des plans permet de constater que le graphisme peut prêter à confusion mais que la distance à la limite a été respectée, le jury décide donc de ne pas exclure ce projet de la répartition des prix.

Analyse du site

Le site mis à disposition par la commune pour l'extension du centre scolaire de Moréchon comprend les parcelles sur lesquelles sont construites l'école et la bibliothèque ainsi qu'une parcelle acquise récemment par la commune au Sud - Est du complexe scolaire existant.

Les trois bâtiments du C.O, du primaire, de la bibliothèque et l'organisation du terrain en paliers définissent les espaces extérieurs, occupés par des surfaces vertes ou des cours de récréation. La nouvelle parcelle inclinée vers le Sud prolonge la cour inférieure et est liée au parking public Est.

La masse du Baladin, la colline boisée au Sud et les bâtiments scolaires existants sont les éléments forts qui structurent le site ouvert au Sud - Est sur les vignes et la vallée du Rhône.

La relation au Nord avec la zone publique, occupée par les commerces et les places de sport, est l'élément déterminant de l'organisation des accès et des circulations.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 11 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Accès (personnes et véhicules).

Développement durable : la qualité d'un lieu et le patrimoine existant sont également des ressources limitées.

Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures, adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.

Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan.

Qualités architecturales

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.

Développement durable : utilisation de ressources locales.

Economie

Du projet.

De terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité de l'exploitation.

Système constructif simple.

Compatibilité du projet avec le concept minergie.

Analyse de détail des projets

1er tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et aux bâtiments existants, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Les 4 projets suivants ont été éliminés :

N° 1 ALLONS A L'ECOLE

N° 2 MONOLUBIE

N° 8 1 2 3 SOLEIL

N° 10 BOA

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

2ème tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du règlement et programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport du nouveau bâtiment au site, au bâtiment existant ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

Les 3 projets suivants ont été éliminés :

N° 3 RUBICUBE

N° 6 3 + 2 + 2

N° 9 PLACE DES GRANDS HOMMES

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle et décide de relever le projet N° 9 "PLACE DES GRANDS HOMMES" au niveau des projets primés. En ce qui concerne les autres projets, il confirme ses décisions antérieures.

Classement et attribution des prix

Classement :

Le jury décide de classer les 5 projets restants, selon les rangs suivants :

1er rang projet N° 5 PLI

2ème rang projet N° 11 VAN FER ON ECOWA NOUWA

3ème rang projet N° 7 PITI DJAN

4ème rang projet N° 4 CARRE D'ART

5ème rang projet N° 9 PLACE DES GRANDS HOMMES

Attribution des prix :

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 70'000.-- pour attribuer des prix et des mentions qu'il répartit de la manière suivante :

Prix et mentions

Rang	Prix ou mention	Projet N°	Devise	Montant
1	1 ^{er} prix	5	PLI	Fr. 27'000.00
2	2 ^{ème} prix	11	VAN FER ON ECOWA NOUWA	Fr. 18'000.00
3	1 ^{ère} mention	7	PITI DJAN	Fr. 12'000.00
4	3 ^{ème} prix	4	CARRE D'ART	Fr. 7'000.00
5	4 ^{ème} prix	9	PLACE DES GRANDS HOMMES	Fr. 6'000.00

Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury, à l'unanimité, propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N° 5 "PLI", la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site, sa relation au bâti existant et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage. Il doit cependant revoir la question de la circulation des bus.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

Le concours d'architecture a mis en évidence la difficulté des architectes à proposer des solutions convaincantes pour résoudre les problèmes de circulation des véhicules dans l'ensemble du secteur.

Afin de trouver une solution cohérente qui intègre les questions de circulation liées à la zone des commerces, la zone sportive, les parkings de l'école et du Baladin, le jury recommande à la commune de mandater un bureau spécialisé en matière de circulation.

La question du système de production de chaleur ayant été évoquée au cours du jugement, le jury recommande également une étude sur l'ensemble du secteur, à réaliser par un ingénieur spécialisé en chauffage.

Ces études devraient se faire en collaboration avec l'architecte, mandaté pour l'extension de l'école.

Approbation du rapport du jury

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le lundi 30 mai 2011 à 17h30 à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon.

Les projets seront exposés à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon les 31 mai - 1^{er} juin - 3 juin - 4 juin - 6 juin - 7 juin - 8 juin - 9 juin et 11 juin - de 16h30 à 19h00.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité, décide d'attribuer le premier prix au projet N° 5 "PLI", et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation,

Savièse, le 4 mai 2011

Olivier Galletti

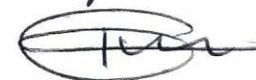


Michel Dubuis

Charles-André Meyer



Jean-Luc Grobéty



Pascal Fournier

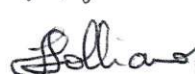


Charles Debons



Jean-Luc Addor

Serge Solliard



Laurent Mayoraz



Marius Dumoulin

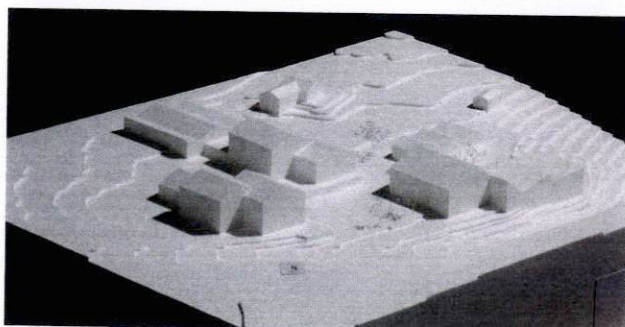
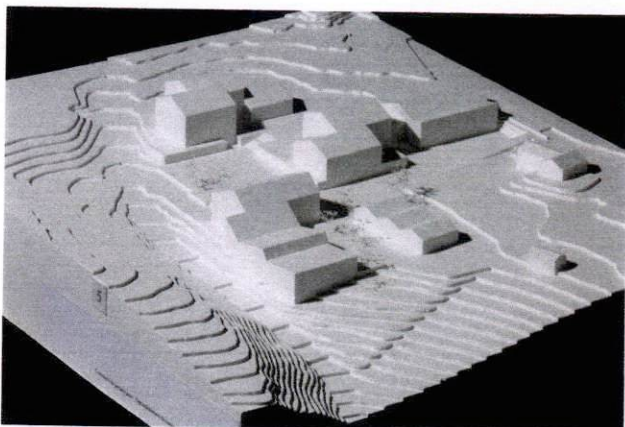


Denis Métrailler



Auteur
Collaborateurs

rk studio_ ritz katia arch epfz sia
florian hauswirth
renata jakobs



L'agrandissement du centre scolaire de Moréchon à Savièse se positionne perpendiculairement à la pente du terrain en articulant, d'une manière habile, plusieurs cours de récréation. Il complète harmonieusement l'ancien tissu scolaire.

L'implantation des nouvelles constructions reprend l'orientation des faîtes des toits existants. Avec cette démarche, l'auteur du projet interprète une attitude architecturale déjà présente sur le site : la découpe des toitures, réunies en un seul et même bâtiment, en fait le thème volumétrique du nouveau complexe scolaire...

La « cinquième » façade est mise en scène. L'image architecturale proposée, empreinte de modernité, est pleine de sensibilité et de poésie. N'est-ce pas un projet entre « ciel et terre » où la construction se dépose sur le terrain ? En effet, l'école et la salle de sport s'articulent sur la pente.

Les entrées au nouveau complexe scolaire sont placées à la jonction du volume des classes et du volume du sport. C'est un endroit « clé », positionné sur une des nouvelles cours de récréation, face à la bibliothèque existante.

Le système distributif, avec ses deux escaliers, contribue à l'efficacité et à la clarté de la mise en place du programme.

Dans le volume appartenant aux salles de classe, de part et d'autre, de l'escalier sont placées deux grandes ouvertures. L'une est en rapport avec le beau paysage des vignes et l'autre révèle toute la profondeur de la salle de sport.

Côté ouest, une autre fenêtre permet d'avoir « un clin d'oeil » sur la salle de spectacle appartenant au village. La salle de gymnastique peut aussi bien fonctionner d'une manière autonome qu'appartenir uniquement au programme scolaire.

Le bâtiment scolaire propose une ossature en béton où le système constructif est en adéquation avec le langage architectural choisi. L'image architecturale proposée est pleine de modestie. L'expression des façades, toitures y comprises, donne une identité exemplaire à la nouvelle construction. Les fenêtres en façade, modulaires, de dimensions raisonnables, cadrent le paysage environnant.

Le volume bâti, le type de structure et les matériaux proposés doivent permettre une réalisation dans la moyenne des coûts admis pour ce genre de construction.

1^{er} rang
projet N°5

1^{er} prix
PLI

CHF 27'000.--



Le site du centre scolaire de Moréchon se situe dans la Commune de Savèsse dans le village de St. Germain aux abords de la ville de Sion. La particularité de ce site est son tissu construit ; il se compose de volumes cubiques qui s'imbriquent les uns dans les autres, d'un volume allongé, bas, de forme rectangulaire qui se détache un peu du système existant. Et une autre grande particularité du site est l'orientation des faîtes des toits de ces volumes qui s'orientent tous nord-sud, c'est tout un jeu d'une nouvelle topographie qui se dessine avec ces toits. L'agrandissement de ce centre scolaire va donc jouer avec ces règles volumétriques existantes pour être en symbiose avec son environnement. Il y a donc un volume cubique qui abrite l'école primaire et enfantine, ainsi qu'un élément plutôt bas et rectangulaire qui englobe la nouvelle salle de gymnastique, et le tout est imbriqué par le jeu des toits dont l'orientation est également nord-sud. Ce volume décrit en plan un L, et il permet par son implantation de venir cadrer la cour existante et de créer une nouvelle cour, qui est une esplanade avec une magnifique vue sur la vallée et les vignes.

L'accès au site se fait principalement par le nord et nord-est, donc l'arrêt de bus existant reste à son emplacement actuel au nord, mais un second arrêt de bus va se faire au nord-est vers la bibliothèque ludothèque. Actuellement les personnes handicapées ne peuvent pas accéder par l'extérieur depuis le nord en direction de la cour existante, d'où la création d'une rampe permettant cette accès. Vers la ludothèque il y aura les places de parc pour les bus, ainsi qu'une place de dépôt pour les enfants, mais ils peuvent également être déposés depuis le sud du site.

Les accès à la nouvelle école et à la salle de gymnastique se font depuis la nouvelle esplanade. Dans l'école au rez se situent les classes enfantines, et dans les étages travailleront les enfants plus âgés des classes primaires. Depuis le rez il est possible d'aller directement de l'école au hall d'entrée de la salle de gymnastique. Dans celui-ci il est possible d'y préparer des repas pour les enfants. La salle de gymnastique peut fonctionner également complètement de manière autonome, lors de banquet ou d'autres événements. Depuis ce lieu il y a des magnifiques vues sur les paysages. La salle de gymnastique a également de la lumière naturel venant du sud.

Pour le système constructif tous les murs porteurs intérieurs et les sols et façades sont en béton armé pour remplir les exigences du parasismique. La structure primaire pour le toit est en béton, avec une structure secondaire en boiserie avec isolation, lattage, ventilation, est des écaillies en fibre ciment, qui ne sont pas uniforme dans leur coloris.

L'isolation thermique de la façade est posée à l'extérieur et protégée avec des écaillies en fibre ciment. Le même matériaux sera utilisé en toiture pour que le tout porte la même peau.

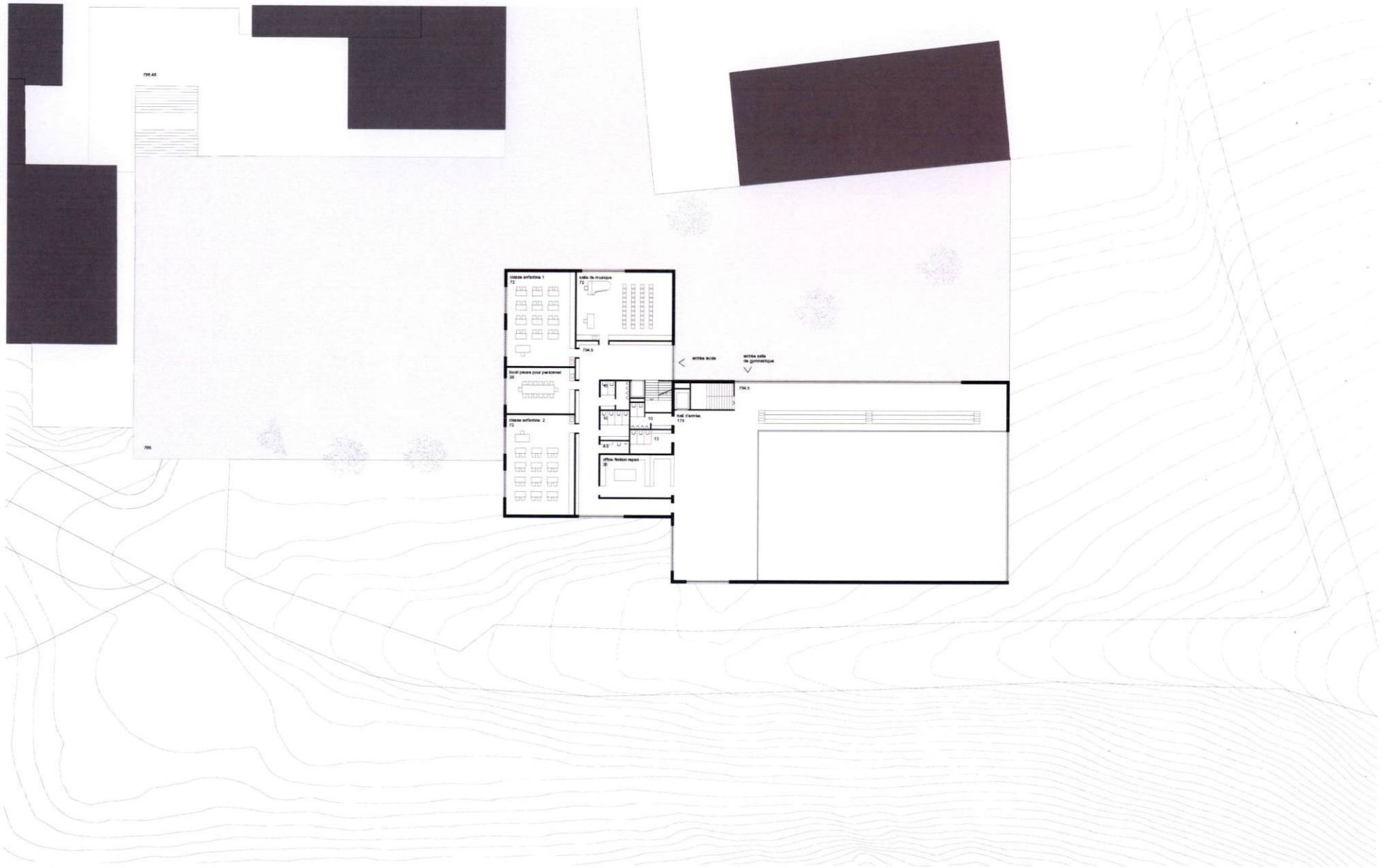
Les fenêtres sont composées avec un ouvrant et une grande partie fixe afin de donner un bon éclairage dans les classes. La protection solaire est en store à lamelles commandé par un moteur. Construction du bâtiment avec label Minergie.





pli

Plan de situation 1:200



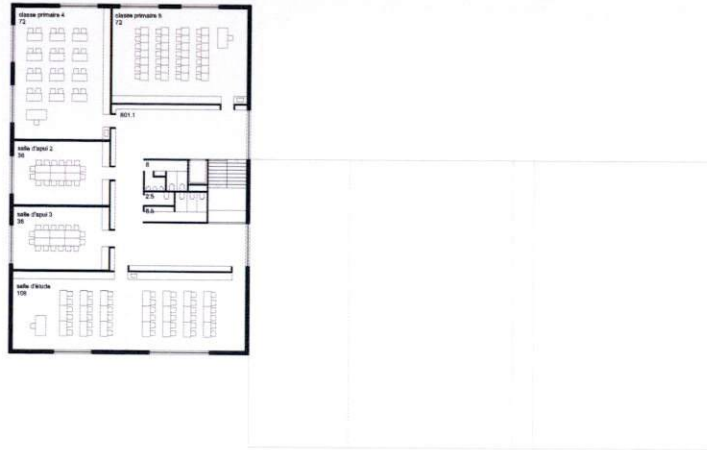


Concours de projets pour l'agrandissement du centre scolaire de Moréchon à Savisèze

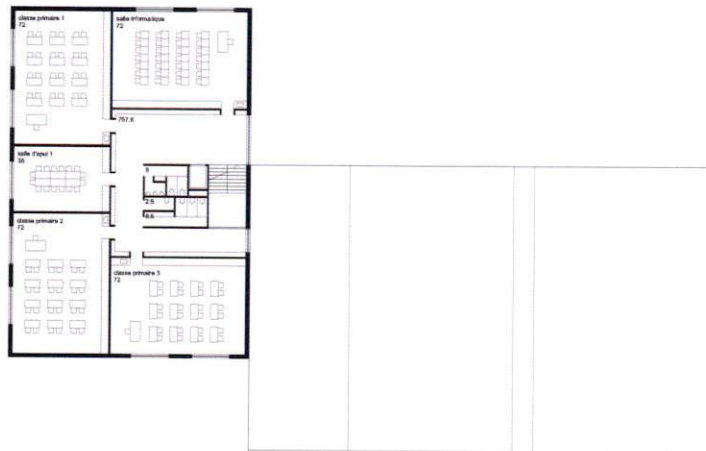
pli

Plan des étages 1:200

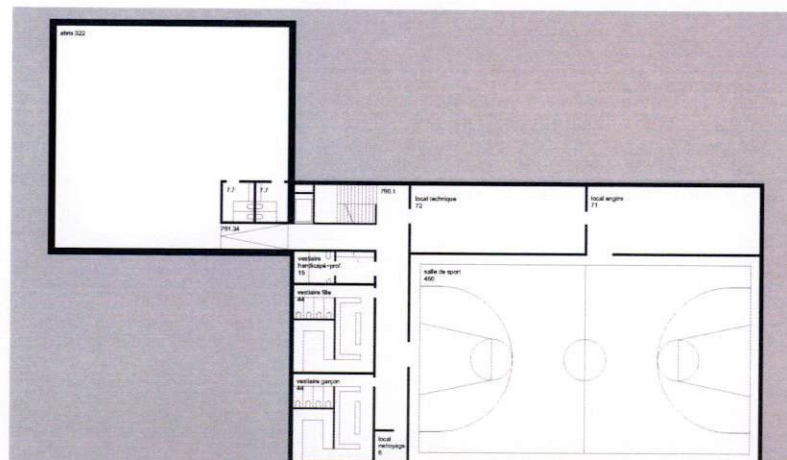
étage 2



étage 1



étage -1

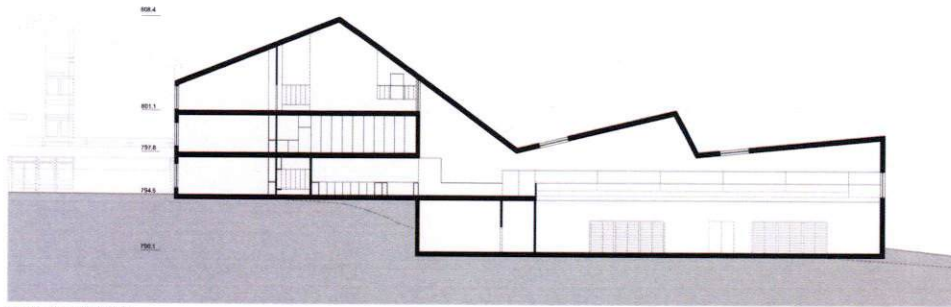




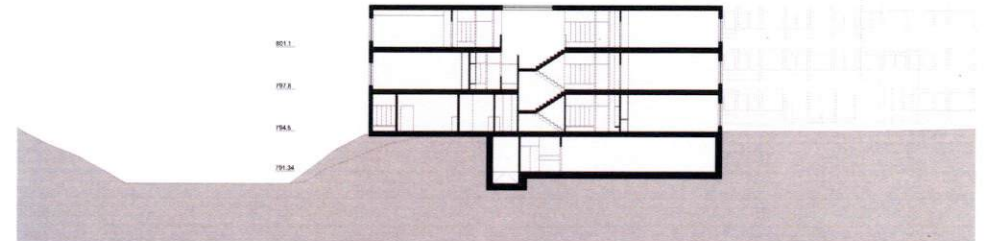
Concours de projets pour l'agrandissement du
centre scolaire de Moréchon à Savèze

pli

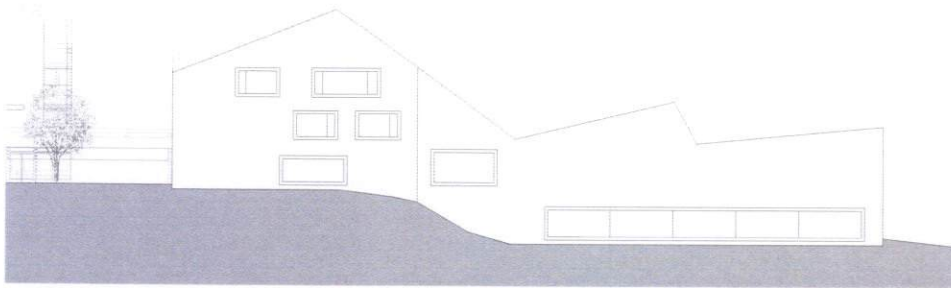
Élévations et coupes 1:200



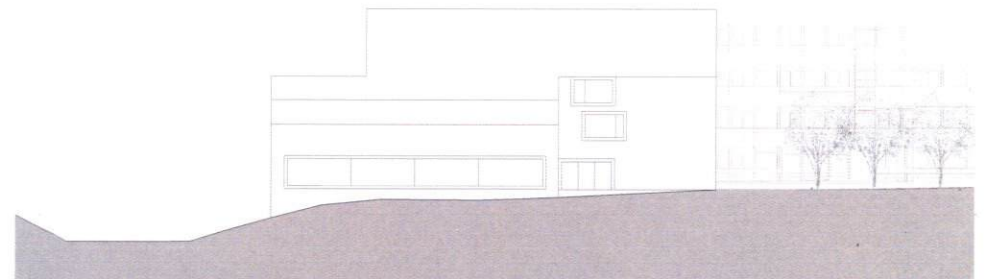
coupe longitudinale



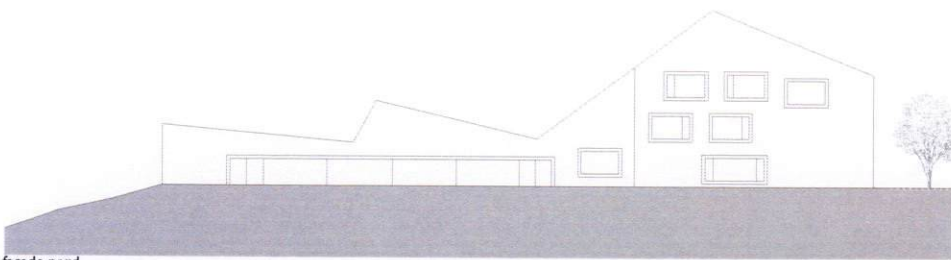
coupe transversale



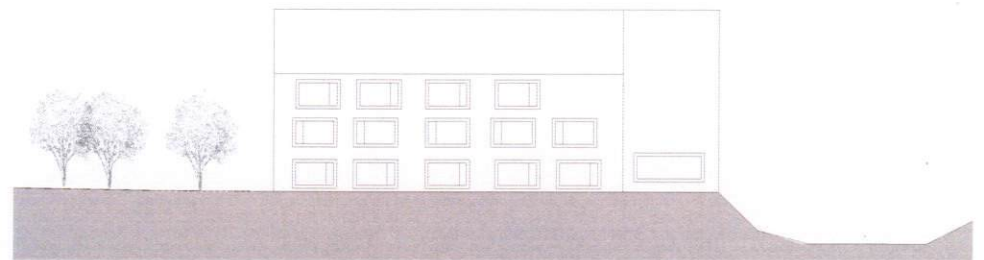
façade sud



façade est



façade nord

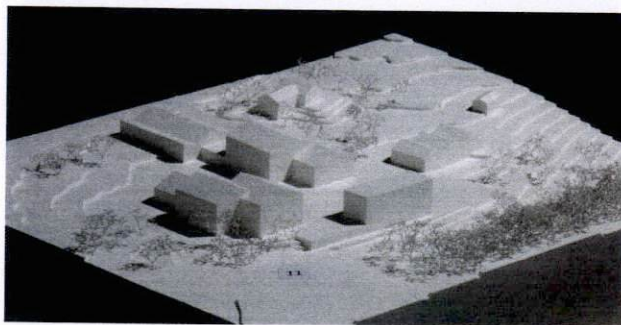
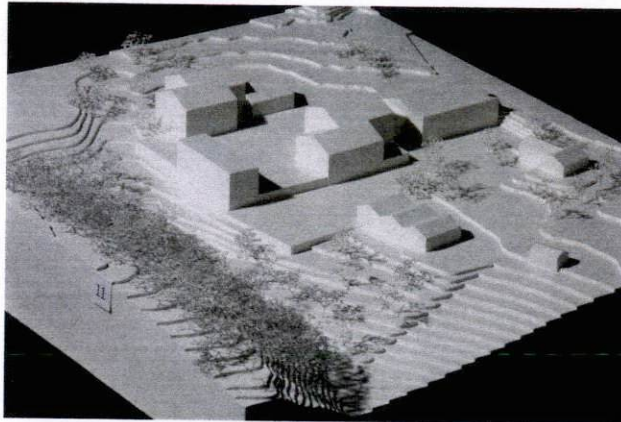


façade ouest

Auteur
Collaborateurs

dvarchitectes & associés sa

glenn cotter
philippe venetz
anne-line duss
paride corvaglia
pascal martin
magnolia jacquier
monique fellay



Le concept développé s'inscrit clairement dans une extension du complexe existant. La nouvelle partie, en continuité et en liaison directe avec les volumes actuels, participe à leur mise en évidence.

Le projet se distingue par la volonté de prolonger l'espace de cour actuel sur un même niveau en direction du sud. Ainsi le préau agrandi devient l'espace de référence du complexe, mettant également en rapport les différentes entrées.

La salle de sport trouve sa place sous cet aménagement au rez-inférieur, son éclairage étant assuré par des puits de lumière. Les classes sont disposées en périphérie de la salle de gym intégrant à la composition les fonctions existantes. Les classes enfantines sont regroupées sur ce niveau et possèdent leurs propres entrées. La réorganisation des salles spéciales n'est pas appréciée par le fait qu'une des classes ne possède pas de lumière naturelle directe. Le restant des classes sont aménagées dans la partie de volume émergente de trois niveaux sur le rez-inférieur.

Si la clarté de la proposition est à relever, il n'en reste pas moins un geste fort avec une mise en scène de l'espace préau qui semble trop important par rapport à sa substance actuelle. Le manque de connexion entre la partie du préau supérieur et la zone de cour à l'est en exclut cette partie de terrain qui appartient au complexe scolaire. Ceci a également pour conséquence un long et monotone alignement de façades à l'est.

L'expression architecturale reste sobre et dans la continuité des bâtiments scolaires voisins. La mise en place du programme est en totale adéquation avec la démarche. Il est relevé que le projet ne permet plus une exploitation correcte de l'abri situé au rez-inférieur, ceci n'étant pas envisageable.

Au vu du regroupement des masses bâties, il en résulte une surface de terrain à l'est à disposition pour une extension future.

Si de prime abord le projet semble coûteux il se trouve qu'après une lecture attentive on peut constater que celui-ci est conçu dans un souci de rationalité et d'économie. Toutefois ce parti architectural nécessite diverses modifications et des adaptations sur les parties existantes ayant des conséquences sur les coûts.

2eme rang
projet N°11

2 ème prix
VAN FER ON ECOWA NOUWA

CHF 18'000.--

van fer' on' ecowa nouwa

Le centre scolaire est caractérisé par des cours minéraux qui se développent sur deux niveaux. elles sont en partie définies par les bâtiments du centre.

nous avons pris le parti de construire un espace de référence qui permet depuis le même niveau de passer tous les bâtiments du site, par cette intervention, nous englobons également les avancées de socle présentes devant la plupart des édifices.

Au niveau fonctionnel, c'est la même logique qui prévaut. L'implantation des nouveaux bâtiments permet la liaison au rez inférieur de toutes les entités construites.

la salle de gymnastique est ainsi érigée dans la cour basse, elle devient l'élément centrale d'un système distributif qui offre une grande souplesse d'exploitation. l'ensemble des circulations sont éclairées par les généraux puits de lumière disposés sur la salle de gym. le seul volume émergeant est constitué d'un nouveau bâtiment de classes mono-orienté disposé dans l'angle sud-est du site. il caractérise la cour et l'orienté sur la rue dégagée de l'est.

c'est au rez-de-chaussée de ce volume de 3 niveaux que l'on trouve les salles d'appuis et la salle d'étude. cette configuration permet, le cas échéant d'ouvrir ce niveau au public.

les 2 niveaux supérieurs abritent 5 nouvelles salles de classe et leurs services.

au rez inférieur, directement en liaison avec les aménagements extérieurs et le parc pour enfants, nous avons effectué une rocade de programme pour regrouper les classes enfantines et les classes de première et deuxième primaire qui auront ainsi un espace réservé.

toutes les salles spéciales, sont disposées en périphérie de la salle de gymnastique. ce dispositif permet également des synergies entre la cuisine d'enseignement et l'usage. la proximité programmatique entre la salle de gymnastique et les salles spéciales semble judicieuse pour éviter les nuisances respectives.

au niveau constructif, les nouvelles bâtisses reprennent le langage des façades existantes. la linéarité et la simplicité des bandeaux rend l'ensemble homogène.

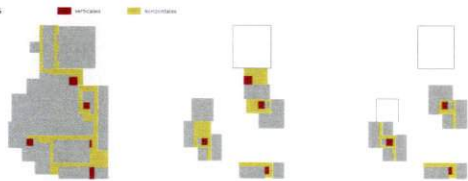
les bâtiments sont accessibles depuis chaque espace de référence en fonction des besoins et des utilisations.

Une requalification de l'esplanade d'entrée permet de déposer les enfants en toute sécurité. un édifice comme complément d'une composition, élément de terminaison spatiale et fonctionnelle, élément de liaison et de mise en réseau.

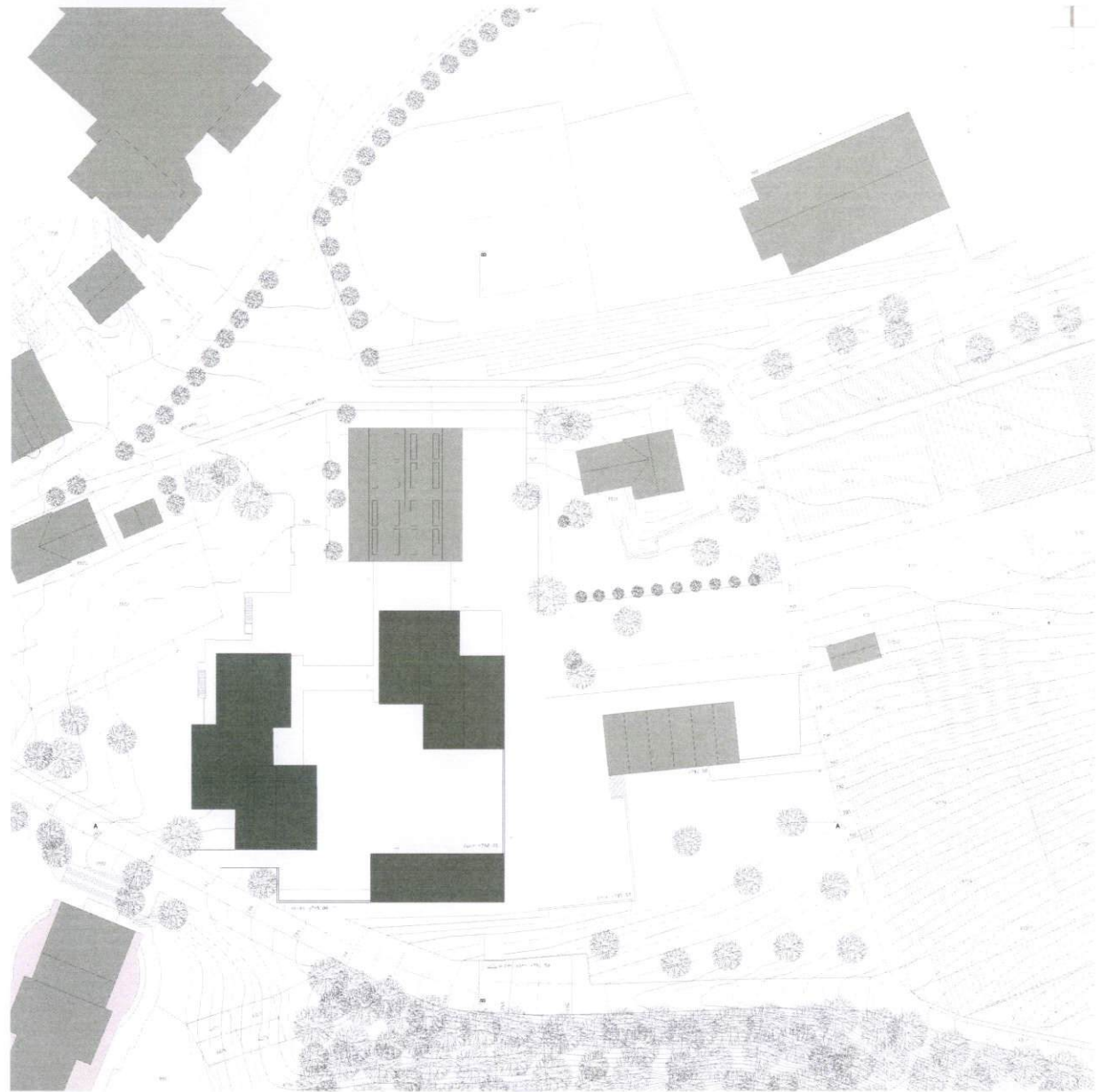
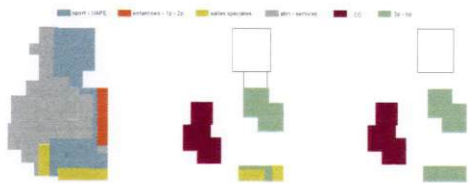
construction



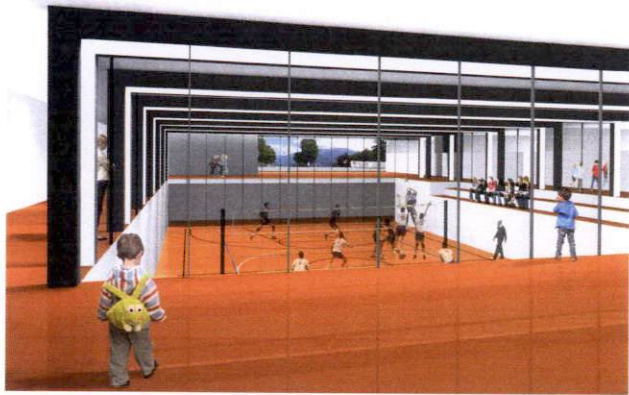
circulations



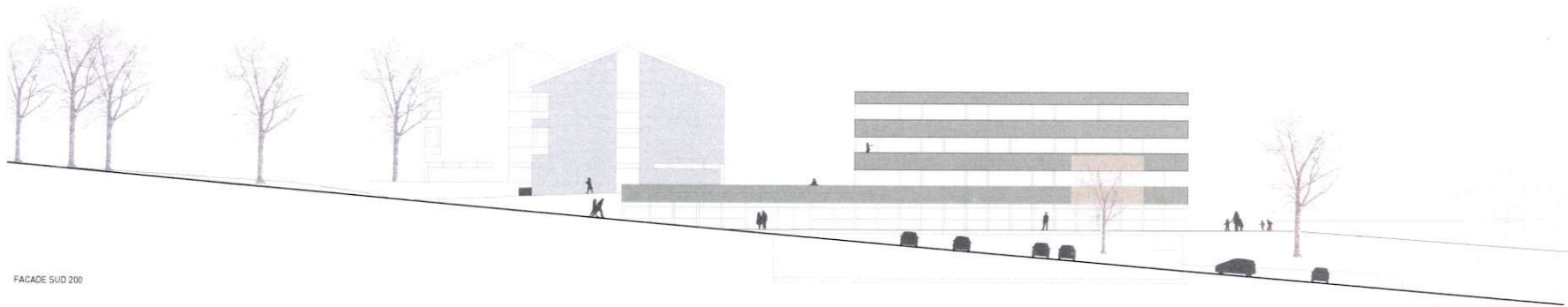
fonctions



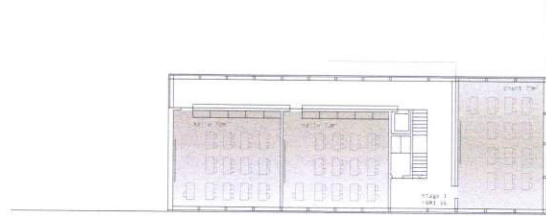
SITUATION 500



REZ-SUPERIEUR 200



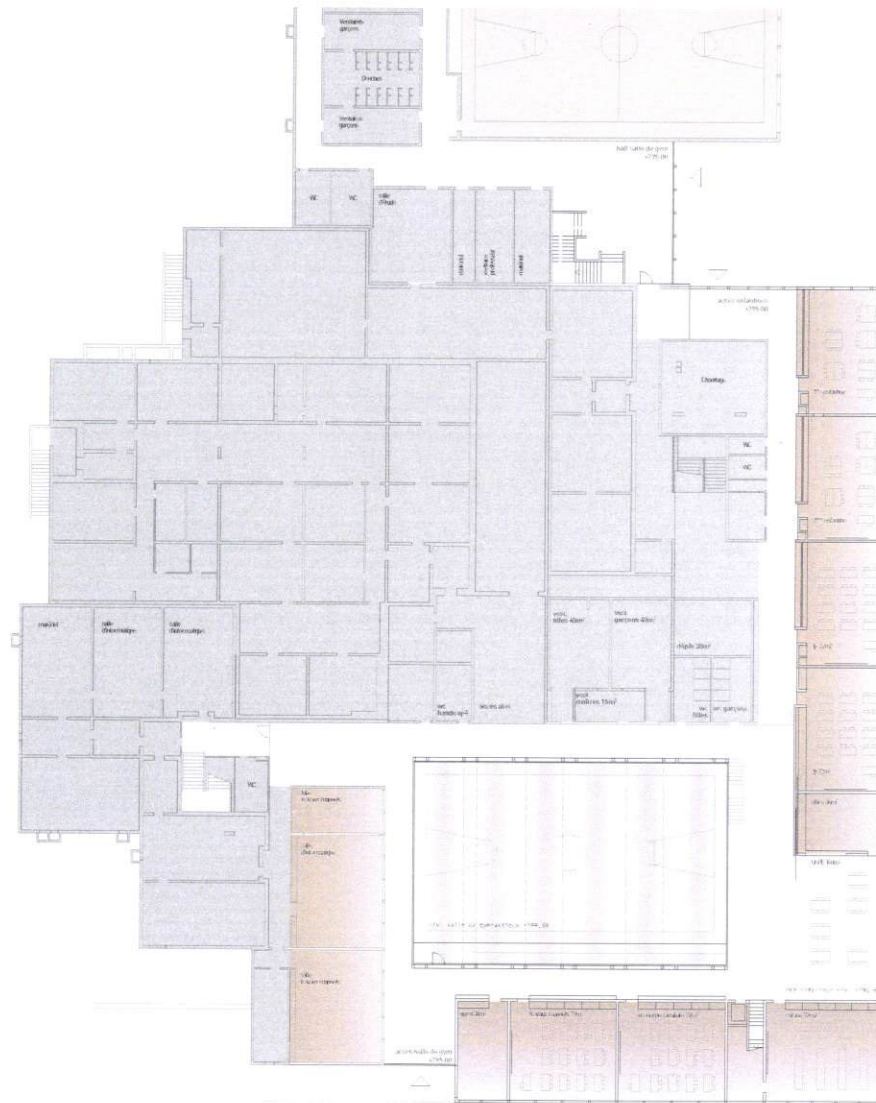
FACADE SUD 200



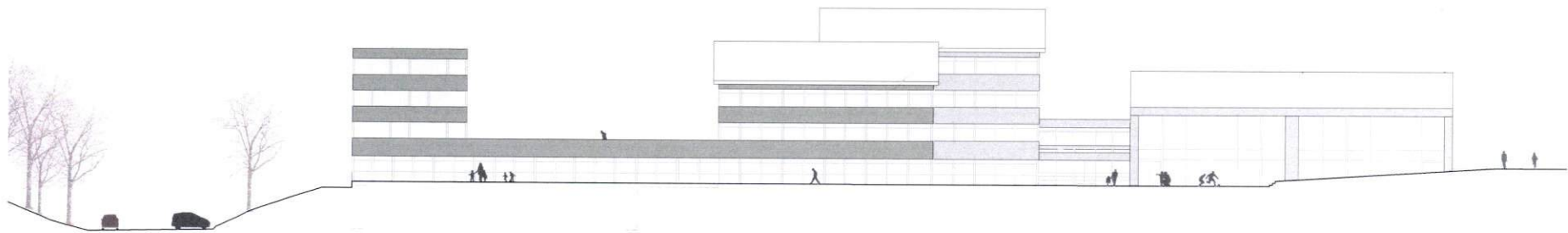
ETAGE 1-200



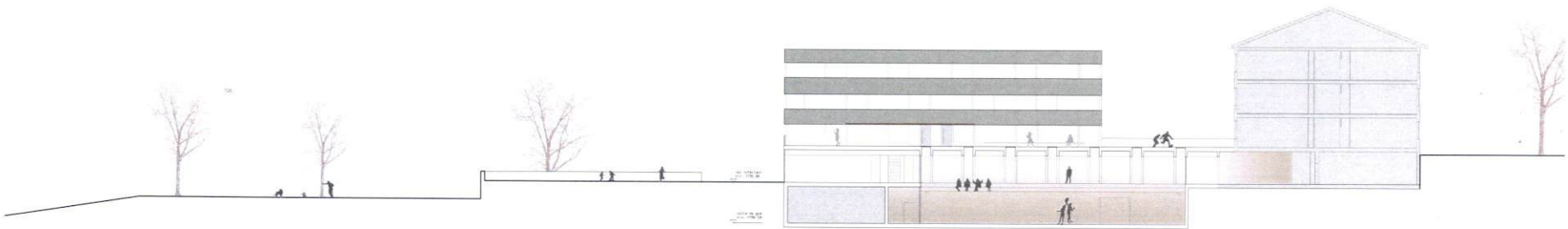
SOUS-SOL 200



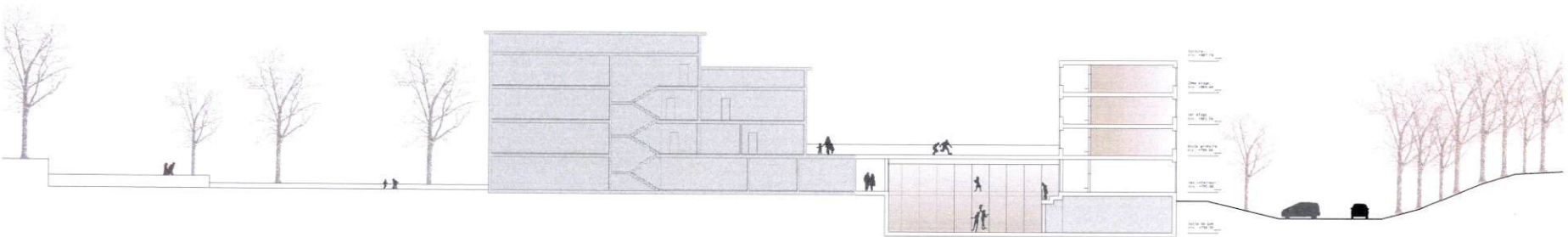
REZ-INFERIEUR 200



FACADE EST 200



COUPE A-A 200

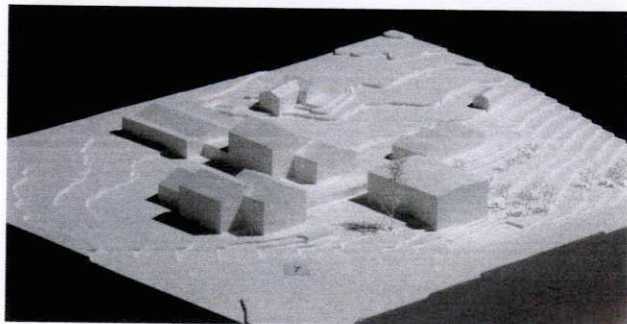
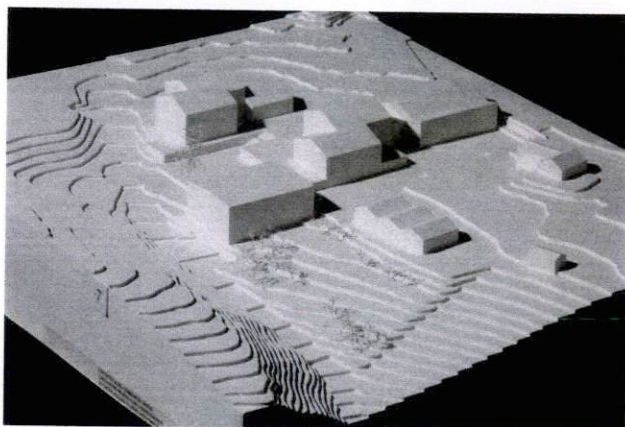


COUPE B-B 200

Auteur
Collaborateurs

Tardin & Pittet architectes EPFL-SIA-FAS

jacqueline pittet
blaise tardin
frédéric chollet
paolo basso ricci
guy loude
ana fundo
manon muller
kilian amendola



Avec efficacité, le projet aboutit à une composition rationnelle débouchant sur une occupation modérée du terrain. L'ensemble est cohérent et laisse toute opportunité en termes de développement durable. Ainsi, la surface réservée au sud-est représente une bonne opportunité. On souhaiterait toutefois que la position de la nouvelle construction, bien compacte, soit un peu plus décalée vers l'est. Car, sans que cela nuise au concept de la séparation des cours des Grands et des Petits, avec leur déposes-bus séparées, ce léger déplacement offrirait en réalité le double avantage, d'une part, de ne pas trop restreindre la cour des Grands et, d'autre part, de moins isoler le bâtiment existant de la bibliothèque, qui s'avère, tel quel, comme un peu laissé à l'écart.

L'organisation des différents niveaux s'effectue judicieusement tant dans la répartition générale que dans les circulations. Malheureusement, le fait de devoir transformer le sud du bâtiment existant afin d'y loger, devant la nouvelle classe informatique (éclairage zénithal), la salle de musique, ainsi qu'une autre de remplacement, comporte l'inconvénient majeur, ne pas respecter une disposition fondamentale réglementaire. Concrètement, la configuration générale qui en résulte fait que la distance minimale en matière de police du feu n'est pas observée.

Malgré les ambitions des auteurs du projet voulant affirmer l'aspect unitaire du nouveau volume par le même bardage foncé, et en façade et en toiture, il faut bien reconnaître que l'expression qui en découle ne convainc pas vraiment. L'architecture ainsi proposée aurait en effet plutôt tendance à conférer un côté trop insolite à cette construction qui devrait pourtant s'insérer dans le contexte existant, en tant qu'élément complémentaire et non pas en tant qu'objet tout à fait singulier.

L'économie générale des moyens est garantie et le projet reste en dessous de la moyenne cubes. Cependant, la forte excavation impliquée par la superposition du programme des classes sur la salle de gymnastique péjore un peu ce constat.

3^{ème} rang
projet N°7

1^{ère} mention
PITI DJAN

CHF 12'000.--



SITUATION

Le nouveau bâtiment se situe à l'extrémité Sud du centre scolaire existant. Sa position en bordure du verger complète l'ensemble existant.



IMPLANTATION

Le nouveau volume forme avec l'école existante une composition d'ensemble équilibrée.

Situé à l'angle Sud-Est du préau inférieur, il dialogue avec les diverses orientations du lieu, le verger et les vignes à l'Est, la butte au Sud, l'école existante à l'Ouest et au Nord.

Par sa position, le volume simple et compact définit deux espaces de récréation clairement différenciés : la cour des "Grands" au Sud-Ouest et le préau des "Petits" au Nord-Est.

En même temps qu'il préserve une grande partie du périmètre à disposition, sa nature indépendante et sa position stratégique lui permettent d'articuler les rapports entre l'existant et de futures constructions.

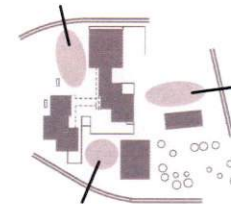
ACCES

La configuration des accès au complexe scolaire est clarifiée par la mise en place d'un lieu de dépôt pour les bus et les véhicules privés à l'amont.

Un accès direct au préau des "Petits" est aménagé le long de la façade Nord de la salle de gymnastique existante.

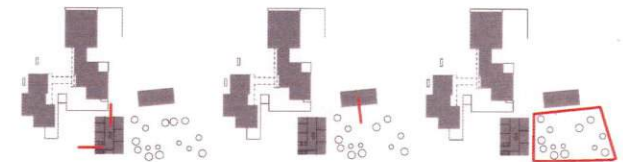
Au Sud, l'accès de service dans la cour des "Grands" est maintenu afin de desservir l'office. Cet espace polyvalent pourra d'ailleurs toujours être utilisé comme surface de parking complémentaire en cas de manifestations extrascolaires.

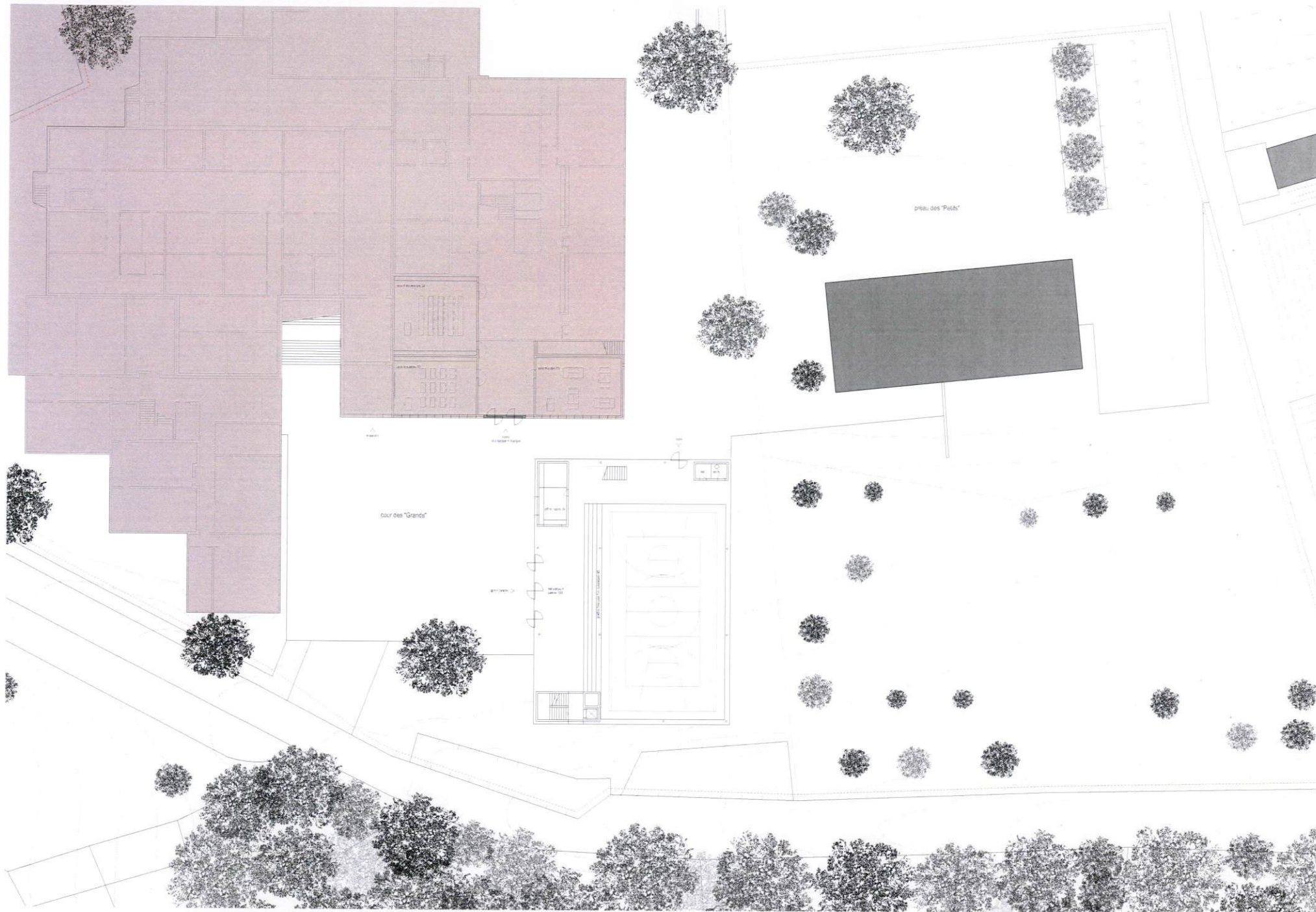
La place de jeu située au Nord de la Ludothèque est utilisée comme préau pour les "Petits", accessible également depuis le parking situé au Nord-Est.



DEVELOPPEMENT FUTUR

La compacité du volume assure la possibilité d'un développement ultérieur, que ce soit en lien avec le préau au Sud-Ouest ou en disposant des surfaces laissées libres à l'Est du projet (verger). La typologie des étages permettrait également de le grandir au Nord pour le mettre en relation plus étroite avec les volumes existants.



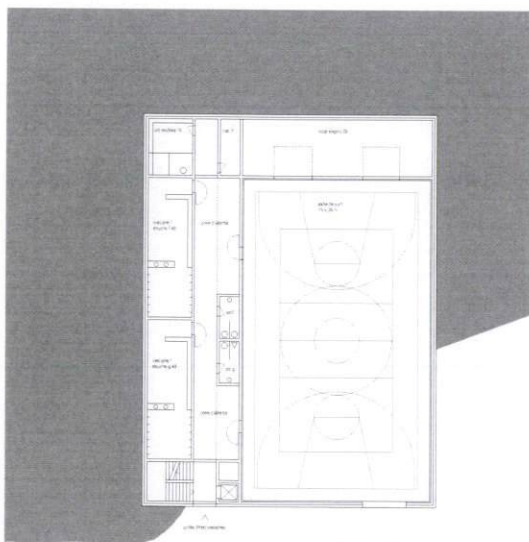




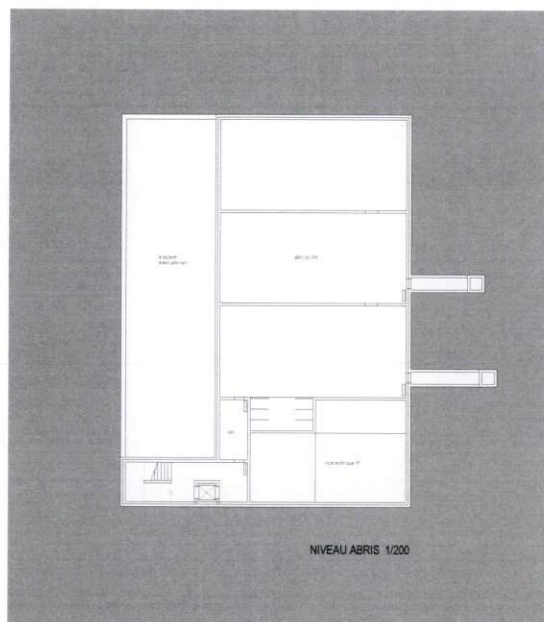
NIVEAU CLASSES 1 1/200



NIVEAU CLASSES 2 1/200



NIVEAU GYM 1/200



NIVEAU ABRIS 1/200



ORGANISATION

Le plan s'organise avec une orientation Est-Ouest, comme les autres bâtiments de l'école existante. Les entrées de l'école et de la salle de gymnastique sont clairement différenciées. A l'intérieur du volume, elles sont en relation directe avec l'aire de jeu, sous forme de gradins fixes du côté de l'entrée de la salle de gymnastique et sous forme d'une galerie du côté de l'entrée de l'école.

Les 2 niveaux inférieurs contiennent vestiaires, salle de gymnastique, locaux techniques et abris PC. Du fait de la déclivité du terrain, l'aire de jeu bénéficie d'une vue ponctuelle à hauteur des utilisateurs, avec un accès direct depuis l'extérieur au niveau des vestiaires.

Les salles de musique et d'informatique sont aménagées en relation directe avec le "socle" existant, qui est prolongé au Sud afin de rendre viable le "balcon sans issue" qui longe la façade Sud du bâtiment B au rez supérieur.

Les 2 niveaux supérieurs accueillent le reste du programme scolaire. Les classes s'ouvrent principalement sur le verger et les vignes à l'Est. Un accès direct entre l'esplanade supérieure et le premier niveau des nouvelles classes pourrait être mis en place.

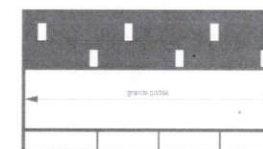
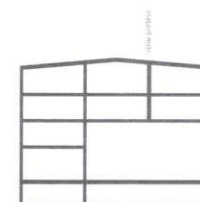
MATERIALISATION

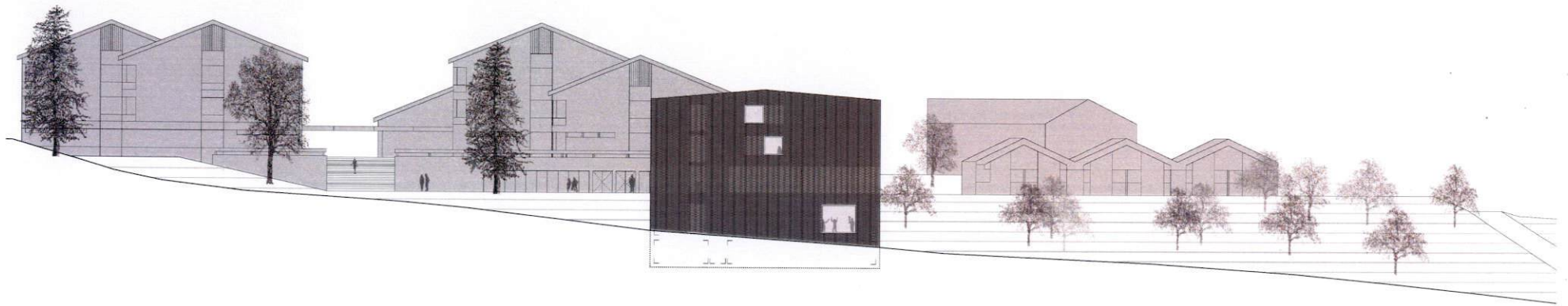
Conçu comme un scolaire indépendant, le projet a son expression architecturale propre qui traduit les spécificités d'un programme polyvalent (scolaire, parascolaire et sportif) avec des exigences élevées au niveau thermique.

Le bâtiment est constitué d'une construction massive en béton revêtu d'un bardage ventilé. La toiture, de même matière et couleur confère au volume son aspect unitaire.

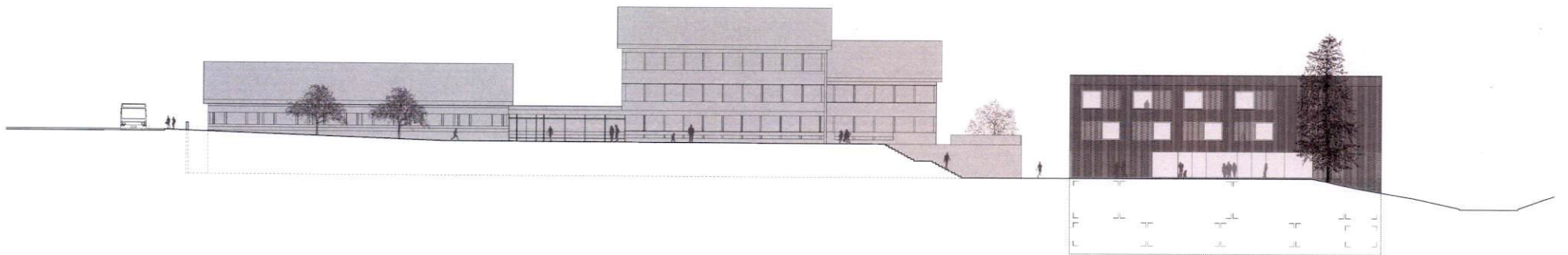
Le revêtement joue le rôle de filtre visuel et permet de donner des dimensions ainsi qu'une échelle appropriée aux grandes ouvertures que réclame un programme scolaire.

La structure est simple et rationnelle. Le mur qui sépare le couloir des classes côté Est forme un voile porteur de deux étages de hauteur, résolvant ainsi le problème de franchissement de la grande portée sur la salle de gymnastique.





ELEVATION SUD 1/200



ELEVATION OUEST 1/200

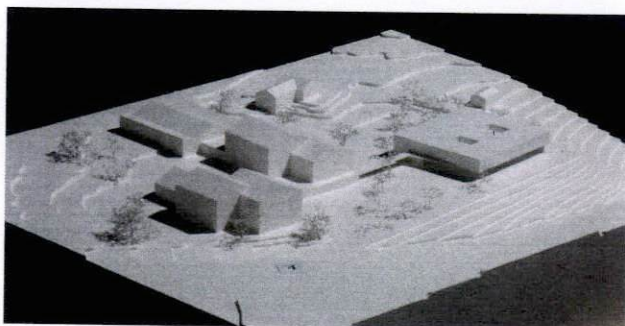
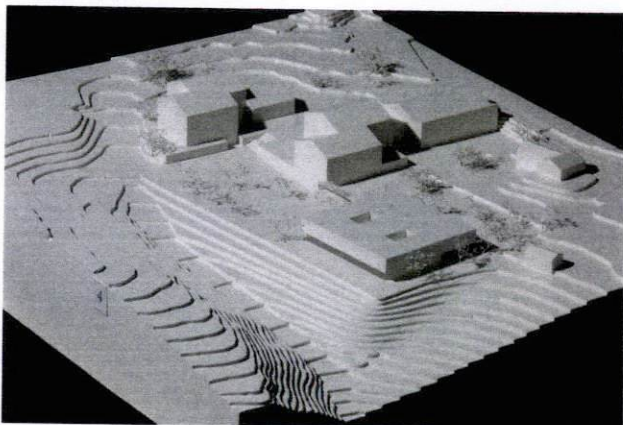


COUPE 1/200

Auteur
Collaborateurs

Bureau d'architecture Jérôme Luyet Sàrl

jérôme luyet
juliana jacquier
johan gattoni



La nouvelle volumétrie proposée intègre le bâtiment de la bibliothèque, en l'agrandissant dans une même géométrie. Il en résulte un volume unique de faible hauteur, un gabarit à l'échelle des petits écoliers. Le rapport qu'entretient le nouveau bâtiment avec son contexte ainsi qu'avec le vignoble voisin est apprécié par le jury.

Une zone d'accès depuis l'est est mise en évidence par la création d'une nouvelle place d'accueil ainsi que par l'aménagement d'un préau couvert. Une aire de dépose pour les bus est positionnée en face de l'entrée du théâtre le Baladin.

Au rez, la nouvelle partie est très aérée et vitrée sur l'extérieur; on y trouve la zone UAPE, la salle de sport semi-enterrée et les différents accès pour l'étage. L'auteur du projet dispose l'ensemble des classes à l'étage sur un seul niveau. Au centre du plan, sont placés les deux classes spéciales ainsi que deux patios qui animent et éclairent les zones de distribution. Le choix de répartition des différentes fonctions est judicieux et est en adéquation avec la thématique proposée. Il est cependant relevé l'éloignement des salles spéciales au vu de la position de la nouvelle école.

Les espaces vides extérieurs résultants de la proposition sont intéressants. Malheureusement le traitement proposé pour les aménagements extérieurs nuit au projet et n'est pas compris par le jury. La même remarque s'applique pour le traitement proposé pour les façades qui manquent d'identité. La superposition des salles de classes sur la salle de gym n'est pas claire au niveau des structures.

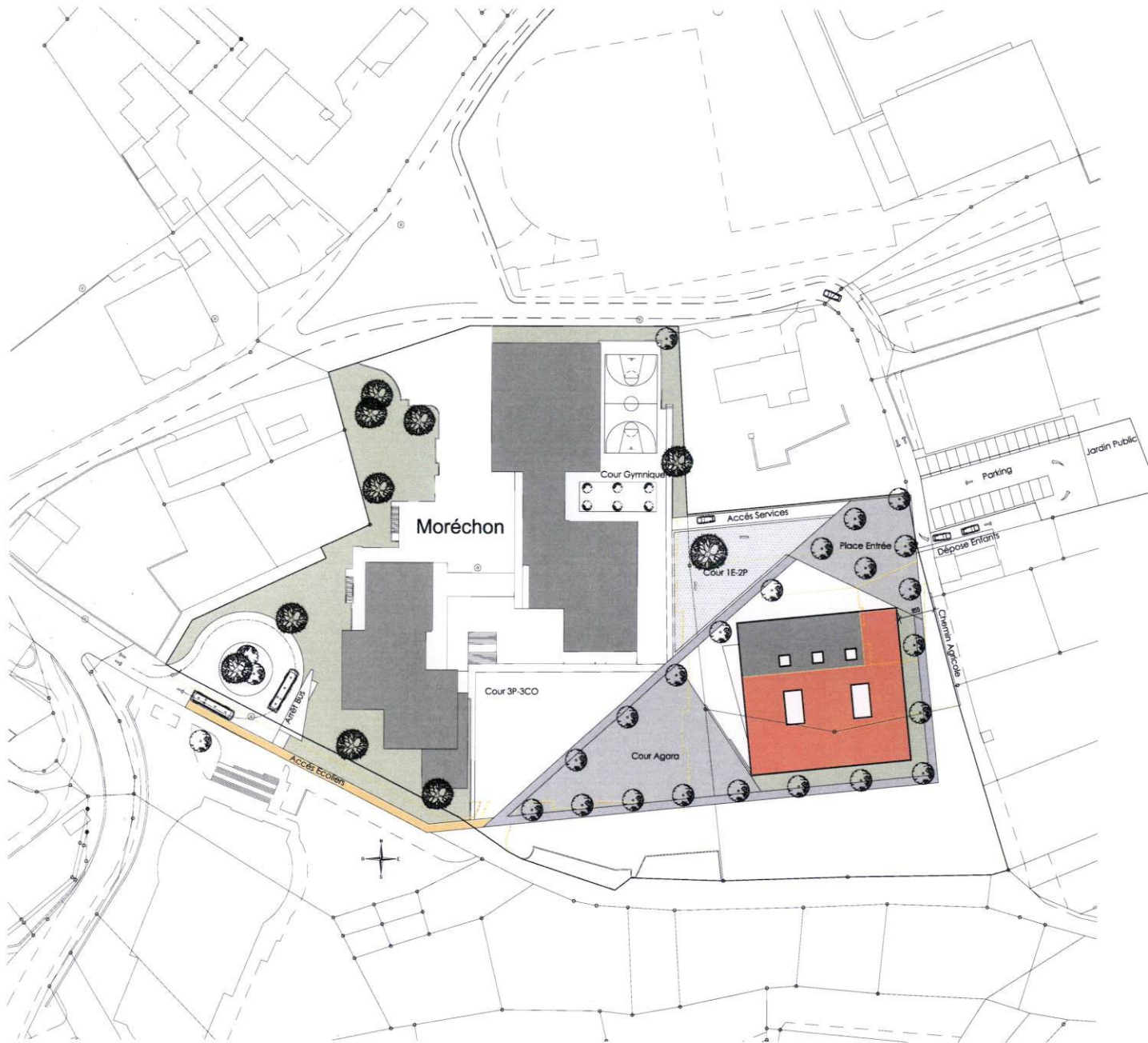
Le jury relève les bonnes réflexions de base sur la problématique donnée, cependant on ne retrouve pas une vraie cohérence sur les éléments développés.

Pour l'extension future, il est prévu de pouvoir construire un étage supplémentaire, cette proposition contredit l'idée architecturale de base qui est d'avoir un gabarit de faible hauteur favorisant l'image pavillonnaire de l'objet. Avec un étage supplémentaire et sa forte empreinte au sol le bâtiment devient imposant et ne s'intègre plus dans son environnement. Le coût du projet est parmi les plus élevés, en effet les différents travaux liés au bâtiment de la bibliothèque restent onéreux.

4^{ème} rang
projet N°4

3^{ème} prix
Carré d'Art

CHF 7'000.--



SITUATION 1/500



CONCEPT ET IMPLANTATION

Le secteur du centre scolaire de Moréchon accueille les enfants des villages environnants dans plusieurs bâtiments affectés aux classes primaires et au cycle d'orientation.

Aujourd'hui, il s'agit de réaliser une nouvelle construction. Cependant, au lieu d'agrandir l'emprise du bâti sur le site, la volonté conceptuelle du projet prend le parti de superposer le nouveau programme d'école au bâtiment existant, le 'Carre d'Art'.

Plutôt que d'ajouter un nouveau volume, le projet s'oriente vers une lisibilité claire entre le construit et l'environnement viticole et paysager, lieux tranquilles invitant à la promenade.

Dans ce nouveau contexte, le 'Carre d'Art' avec son rehaussement devient un bâtiment à caractère pluridisciplinaire et retrouve ainsi une position en adéquation avec sa vocation d'équipement public, d'éducation et de loisirs.

L'extension du 'Carre d'Art' au sud-est de la parcelle renforce la morphologie du plateau de référence formé par la cour principale, tout en ouvrant à la nature et à l'école.

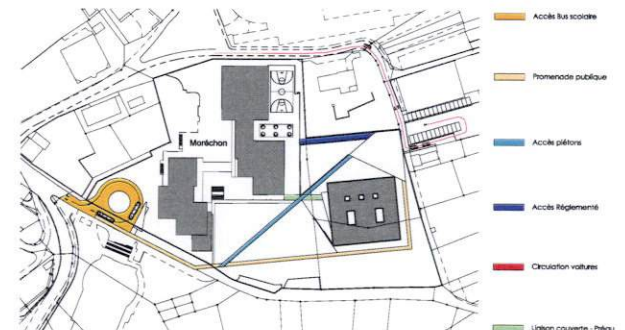
AMENAGEMENTS

Les espaces extérieurs du domaine scolaire sont constitués de plusieurs cours à usages différents : au nord, pour les activités gymniques, à l'est, pour les classes d'enfantine à la deuxième primaire et au sud, pour les écoles des bâtiments existants. Toutefois, cette dernière est séparée par une circulation piétonne qui subdivise ces deux espaces distincts, formant d'un côté une cour de récréation et de l'autre une cour agora en relation directe avec le parvis de l'UAPE/salle de gymnastique pour les manifestations extrascolaires.

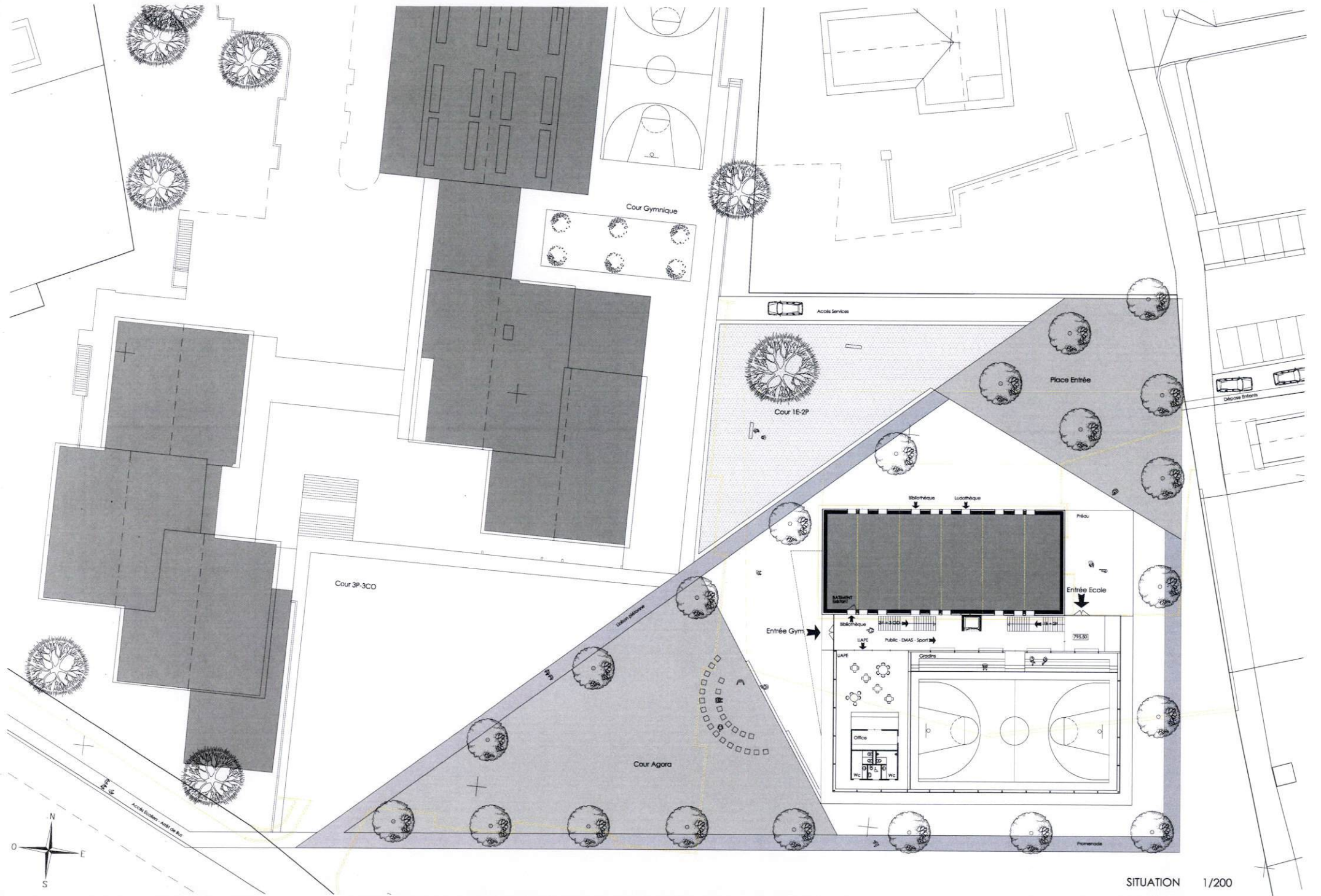
Un chemin piéton principal sert de liaison entre les zones de dépôt d'enfants, situées à l'est, et celles de l'arrêt des bus, situées à l'ouest de la parcelle, générant un axe à travers les différentes cours du centre scolaire.

Le projet des circulations forme une délimitation claire entre les accès des bus scolaires, les voies piétonnes et les places de parc, laissées en dehors du périmètre constructif du complexe scolaire.

La volonté d'interdire la circulation routière à l'ouest de la parcelle renforce la sécurité des élèves sur le chemin de l'école.



SOUS-SOL -1



ARCHITECTURE ET ORGANISATION

Projeté comme un volume métallique simple, le bâtiment présente, de par sa matérialité, son caractère institutionnel, son aspect varié avec la lumière et les saisons.

Son contenu programmatique est habité à travers la composition des façades : des grandes bandes vitrées révèlent la salle de sport et son office au rez-de-chaussée, les fenêtres en bandeau signalent un autre programme, les salles d'enseignement scolaire à l'étage.

Deux accès distincts, d'un côté et de l'autre du bâtiment, desservent autant d'espaces d'accueil avec vue plongeante sur la salle de sport, l'un situé à l'est, destiné exclusivement aux écoles de première infantile jusqu'à la deuxième primaire et l'autre, à l'ouest, destiné aux utilisateurs de la salle de gymnastique, de l'UAPE, de l'EMAS et des salles de classe de troisième primaire, à la troisième du cycle d'orientation, un groupe d'escaliers amène les différents utilisateurs à l'ouï faut, en fonction des usages : en bas, la salle proprement dite et les vestiaires ; en haut, les salles de classe divisées en deux groupes bien distincts. Les deux halls d'entrée permettent un fonctionnement autonome et simultané de l'ensemble des fonctions (gymnastique, bibliothèque et office), tout en stimulant des interactions et des appropriations aussi simples que variées.

STRUCTURE

L'effet de transparence acquiert un maximum d'efficacité grâce à la structure poreuse métallique des façades enrobées d'un vitrage sur ses trois cotés de la salle et de l'office au rez-de-chaussée, ce qui renforce une fluidité visuelle traversante, d'est en ouest, de la cour principale au paysage viticole. L'enveloppe composée de métal et de verre, construite une double peau homogène et chargée à double effet assurant, en formant une façade passive, la structure traditionnelle en béton armé à l'intérieur fait office de masse phonique et thermique des salles de classes. La grande portée de la salle de gym est réalisée en dalle nervurée composée de béton armé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'idée de créer un volume compact englobant la bibliothèque/ludothèque et la nouvelle structure scolaire forme un double avantage : mise en conformité du bâtiment existant et réduction de la surface de l'enveloppe bâtie pour optimiser l'efficacité énergétique.

La proposition typologique des salles permet une flexibilité du plan entre les différents groupes d'âge propre à leurs différentes activités scolaires. La polyvalence des espaces et la configuration des salles à l'étage garantissent une grande adaptabilité de l'équipement aux besoins actuels et futurs.

Le système distributif de la construction permet une extension future du bâtiment scolaire à l'étage avec une duplication des locaux.

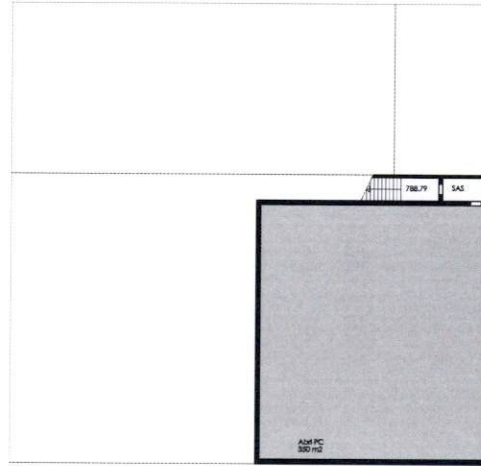
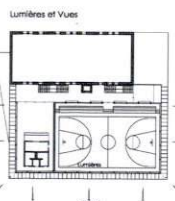
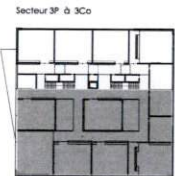
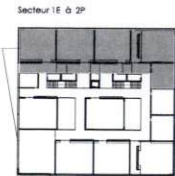
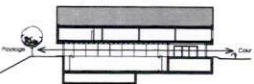
La création de la nouvelle salle de gymnastique ne nécessite que peu de terrassement, l'essentiel du volume se trouvant hors terre. Seul l'abri est situé en sous-sol.

La toiture végétalisée permet une récupération des eaux météoriques pour l'utilisation sanitaire et diminue également le réchauffement estival des locaux.

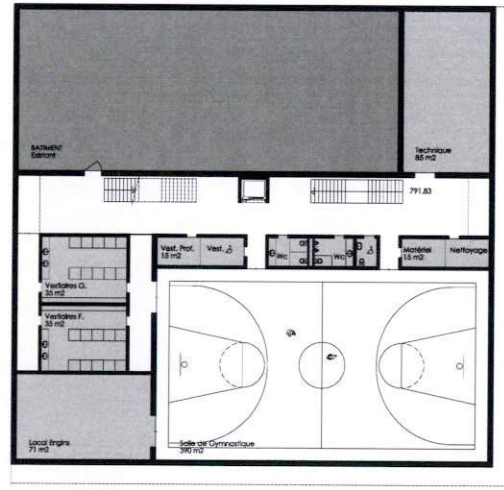
PRODUCTION THERMIQUE PAR GEOTHERMIE

Concernant les aspects énergétiques, les techniques visuelles du bâtiment du type Minergie sont prévues. La production de chaleur est fournie par les sondes géothermiques placées au-dessous du nouveau bâtiment, avec une transformation de chaleur garantie par la pompe à chaleur. La ventilation à double-flux est produite par la mise en place d'un monobloc de ventilation dans le local technique. La salle de gymnastique est ventilée naturellement par un tuyau placé dans le terrain, le long de la paroi sud-est, agissant à la manière d'un puits canadien. En plus des ventilations, le feuillage des arbres situés le long des façades garantit un climat intérieur agréable pendant la saison chaude. Un type de store-toile le long des façades de la salle de gymnastique, formant un volume, permet aussi une gestion de la lumière naturelle.

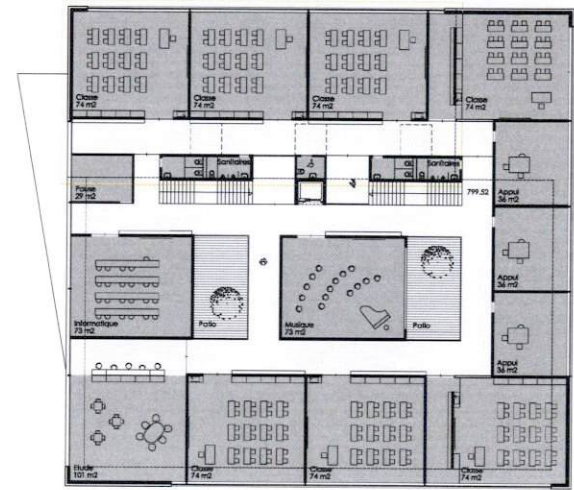
Extension et Délogement



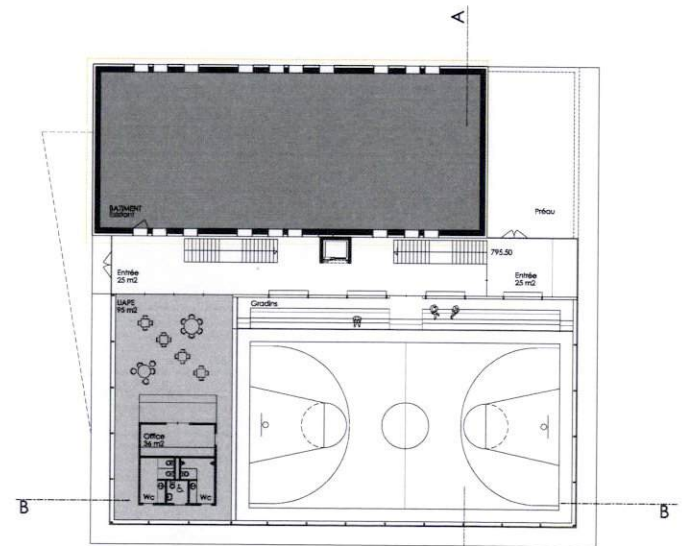
SOUS-SOL -2 1/200



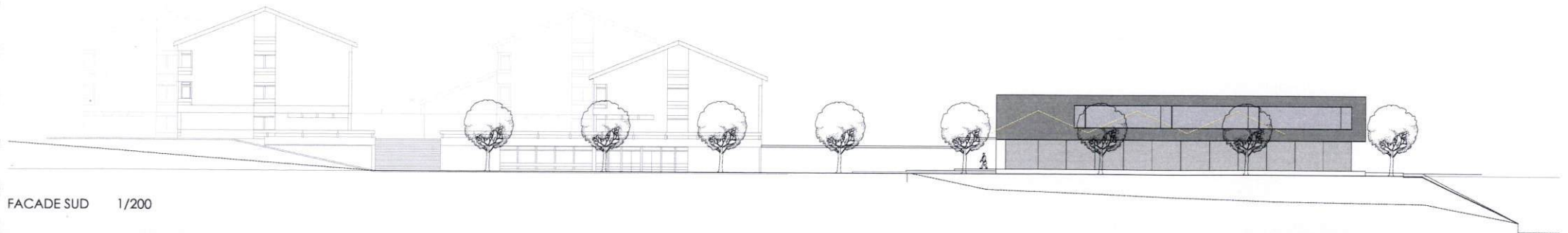
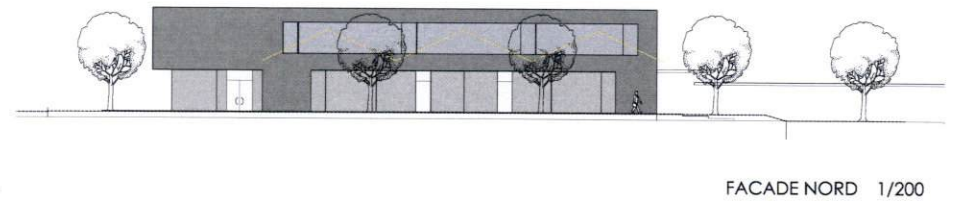
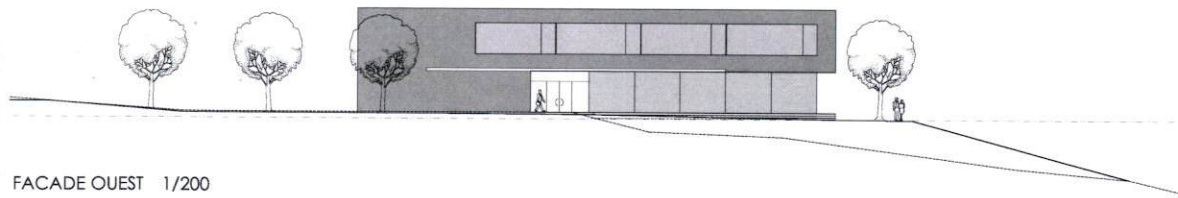
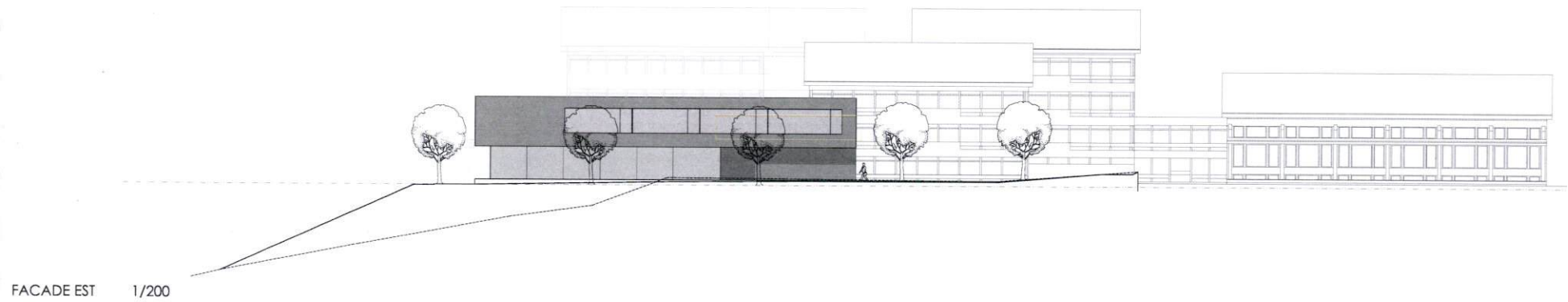
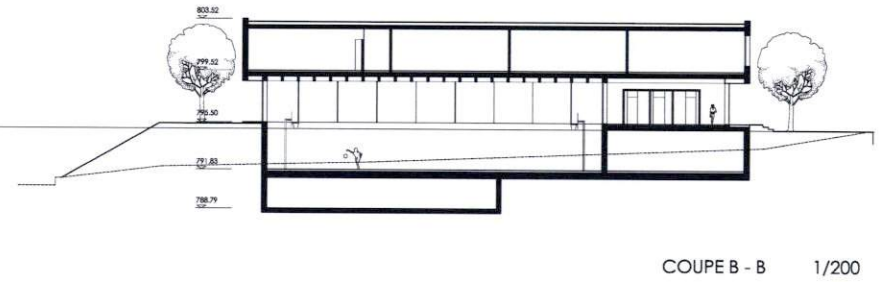
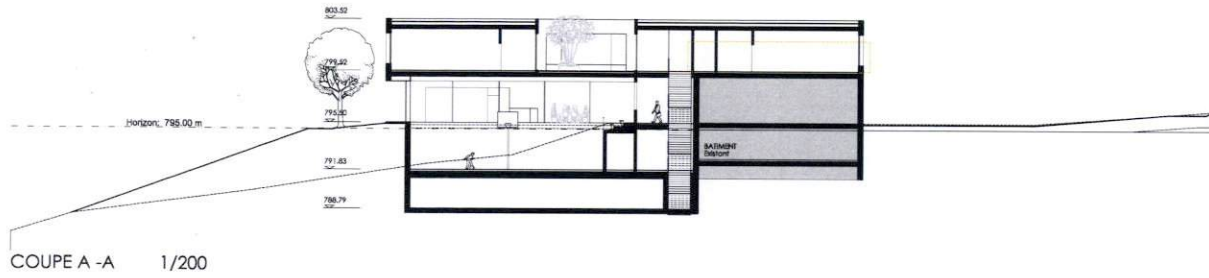
SOUS-SOL -1 1/200



ETAGE 1/200



REZ-DE-CHAUSSEE 1/200



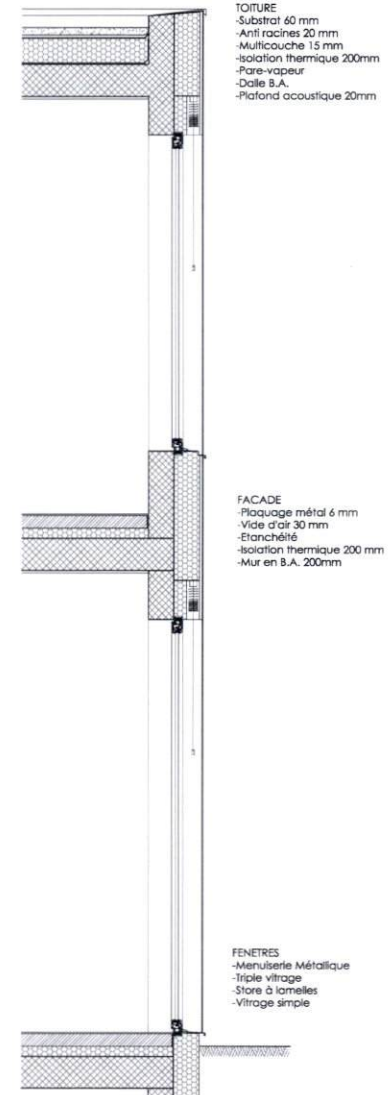


VUE OUEST

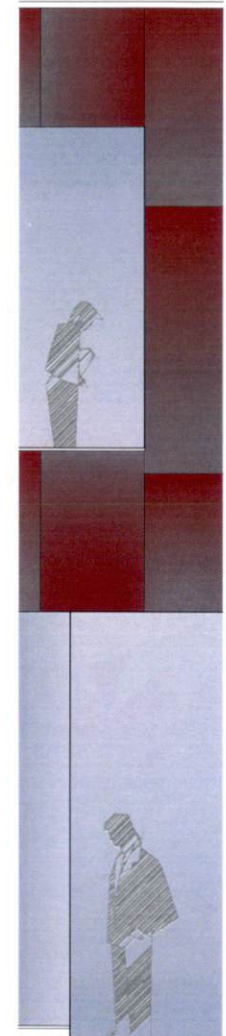
VUE ENTREE OUEST



VUE ENTREE EST



COUPE 1/20

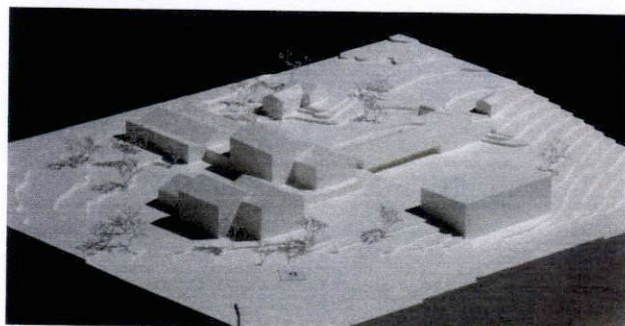
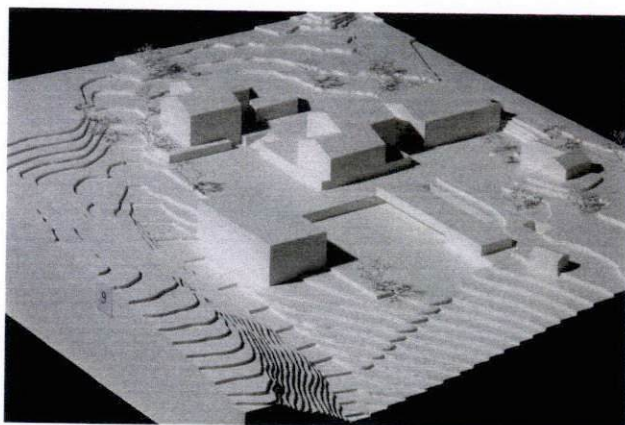


FACADE 1/20

Auteur
Collaborateurs

godat lucas architecture

lucas godat
ismail nasufoski
valérie décorvet



L'auteur du projet cherche à marquer le territoire de son empreinte. Il organise autour de la « place des grands hommes » les salles de classe, la bibliothèque et la salle de sport.

Avec cette implantation, l'ensemble « du lieu scolaire » s'identifie à deux écoles, l'une « ancienne » construite en haut, l'autre « nouvelle » bâtie en contrebas, face au magnifique vignoble. L'agrandissement du centre scolaire de Moréchon à Savièse s'articule autour d'une place rectangulaire, totalement détachée des cours de récréation déjà présentes sur le site.

Cet espace extérieur, à caractère emblématique, est distribué par un minuscule escalier. Le programme scolaire est rigoureusement mis en place. Les circulations intérieures sont claires et efficaces. La bibliothèque existante est démolie. La nouvelle bibliothèque attenante à un jardin intérieur, est construite face à la salle de sport.

Cette mise en scène des fonctions, les plus publiques, très lisible dans le site, est pertinente : culture et sport, aux utilisations très différentes, peuvent cohabiter... Le langage architectural choisi est adéquat. Il s'exprime à travers un caractère structurel simple et réfléchi.

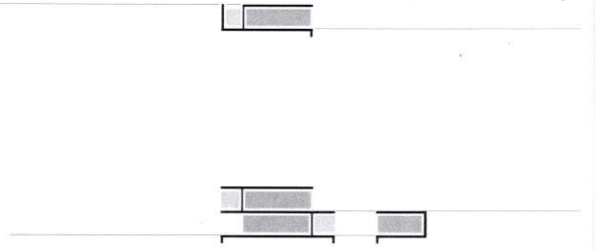
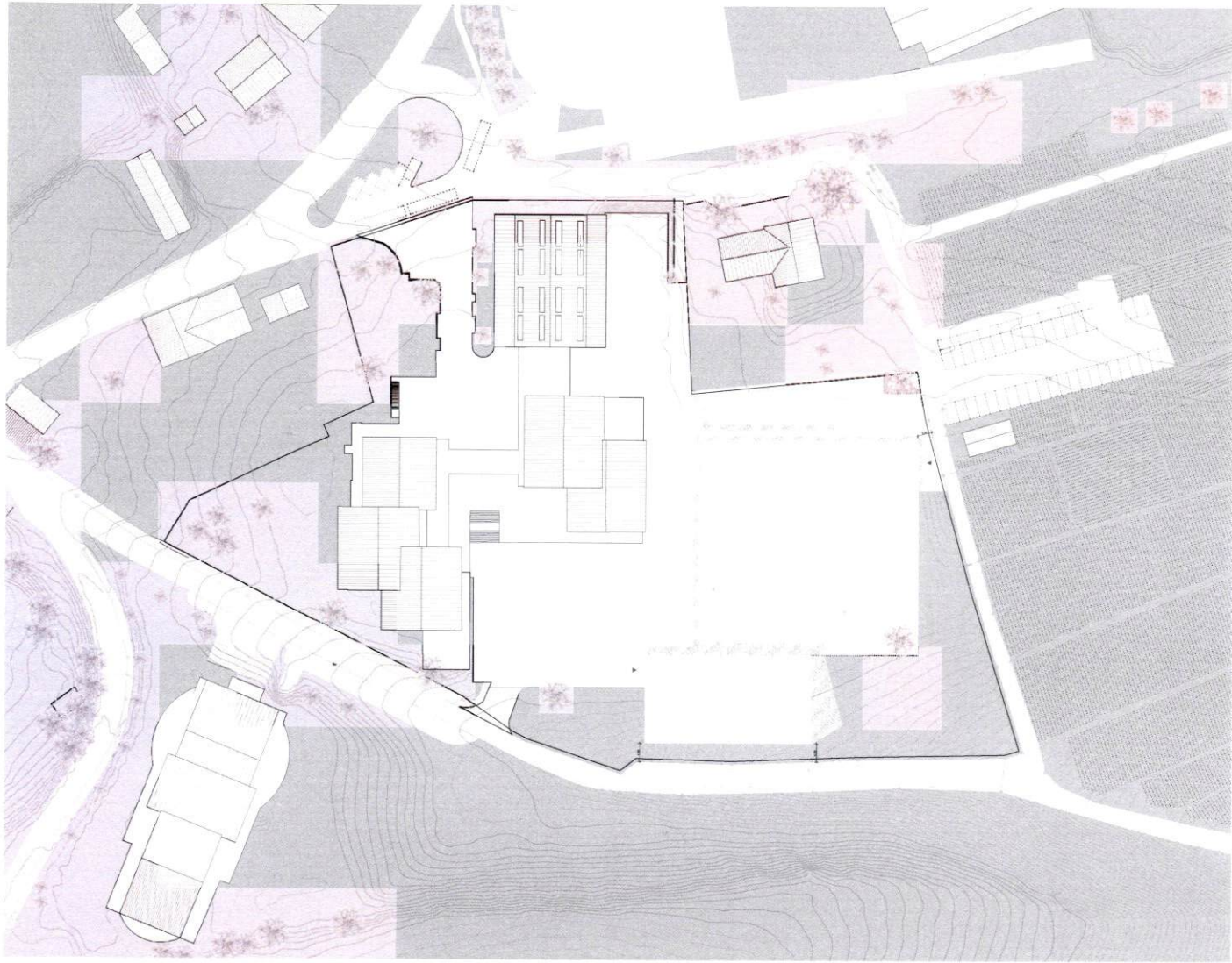
Dans son ensemble, il révèle une économie des moyens dans l'expression de l'enveloppe. Le rendu graphique des quatre planches est empreint de sensibilité.

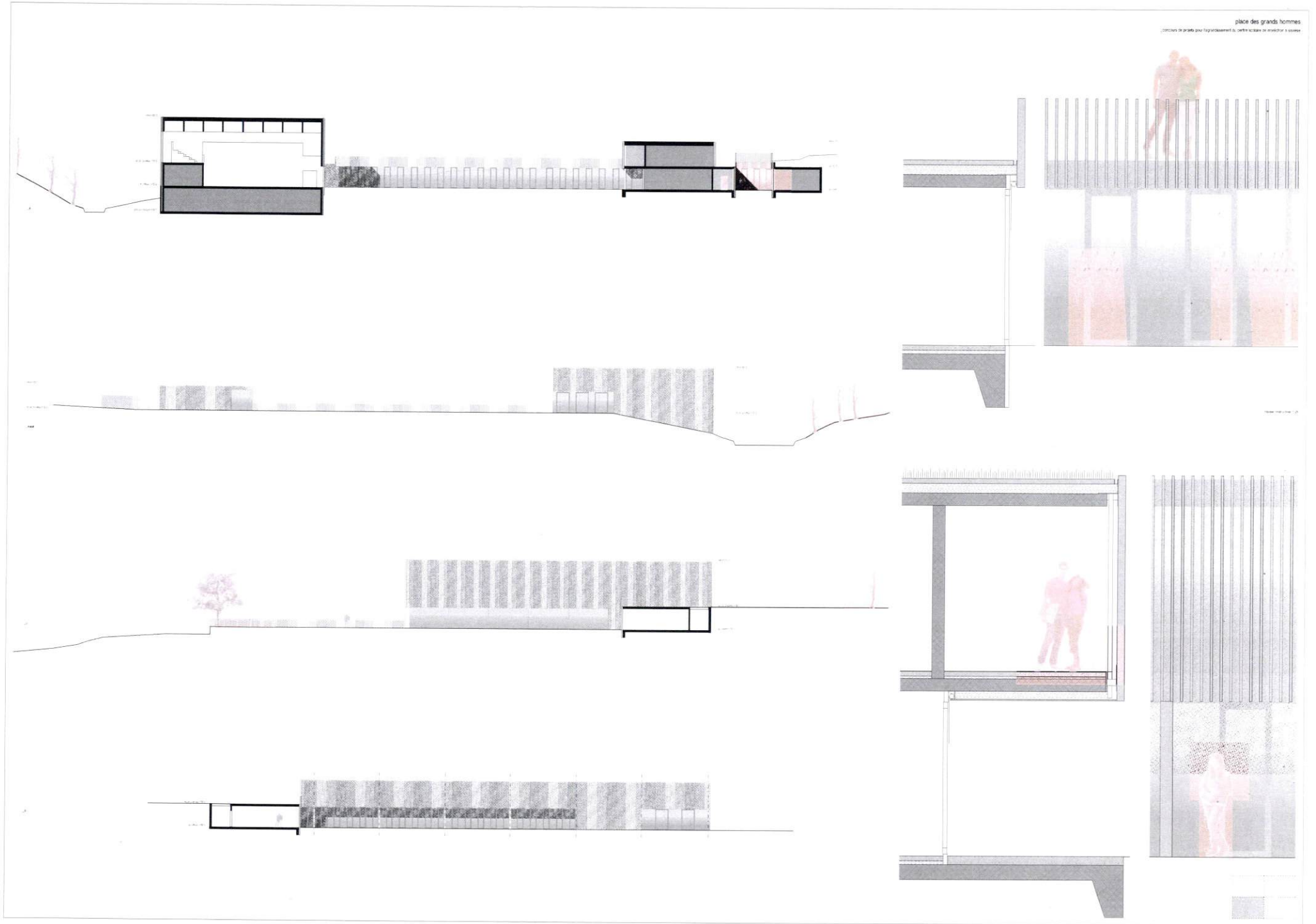
Toutefois, le jury regrette une attitude « urbanistique » trop caricaturale. N'y a-t-il pas la construction de deux écoles ? Les cours de récréation ne sont-elles pas trop compartimentées ? Le mètre cube du bâtiment construit est largement supérieur à la moyenne des projets reçus. Pour le terrassement, les mouvements de terre sont considérables.

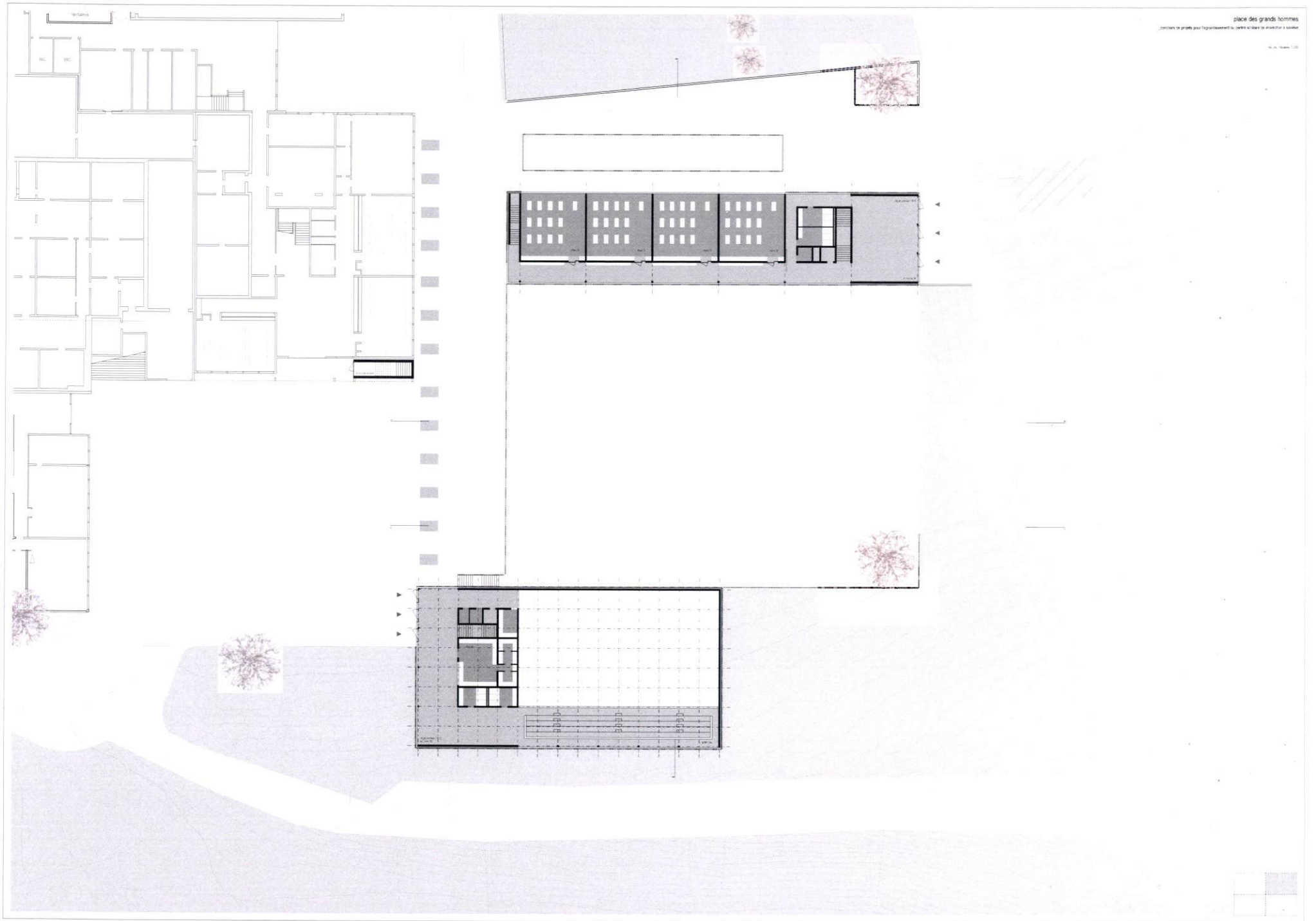
5^{ème} rang
projet N°9

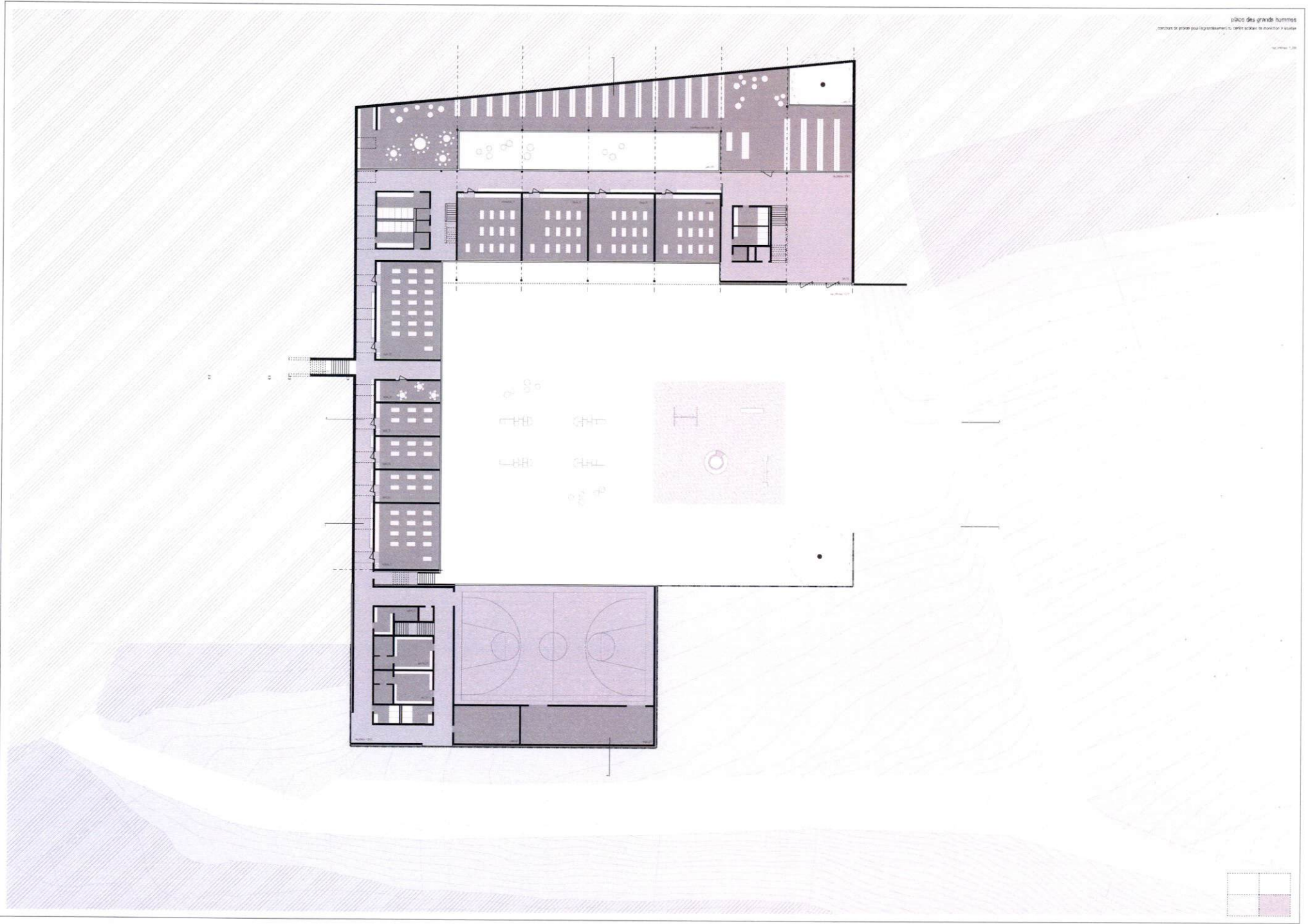
4^{ème} prix
Place des grands hommes

CHF 6'000.--









Auteur

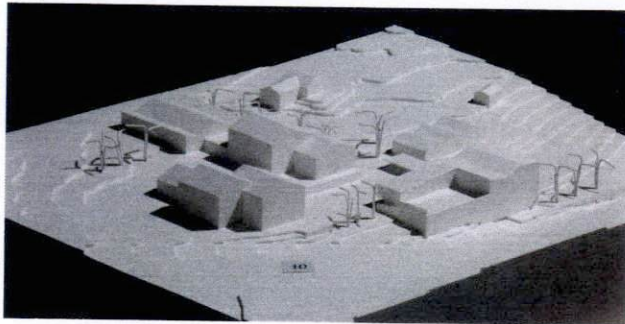
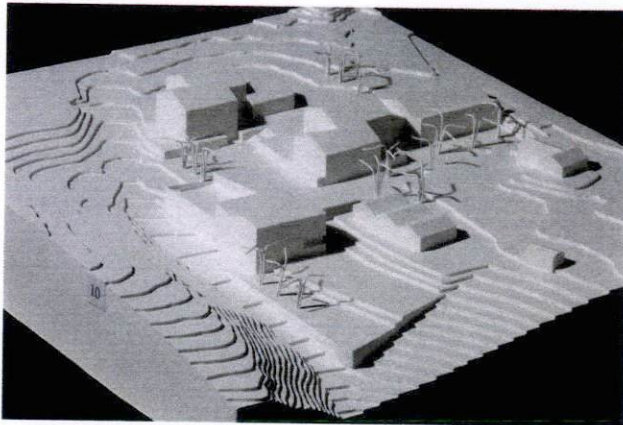
Collaborateurs

Burri-Soria Architectes

guillaume burri

julien soria

julina povos



Auteur

Collaborateurs

Savalogis SA

marie-hélène schmidt-dubas

pierre-albert héritier

xavier héritier

jean-marc anzevui

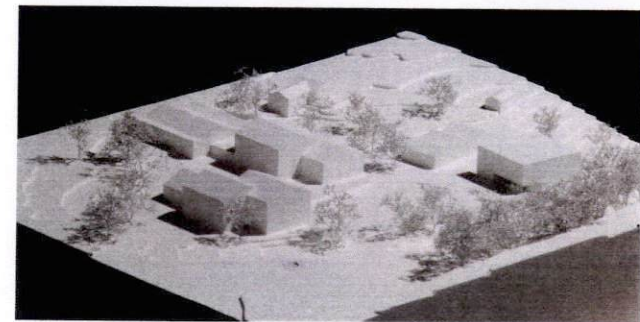
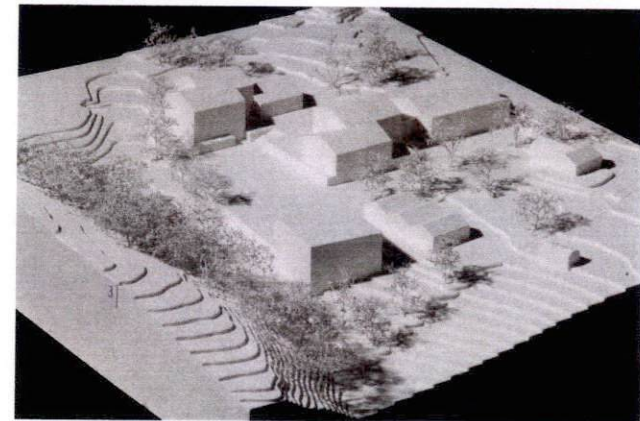
nicolas deville

anouk deville

barbara gajda

corinne jorand

virgile rosselet

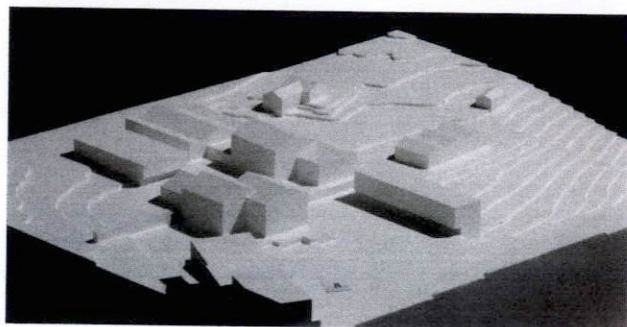
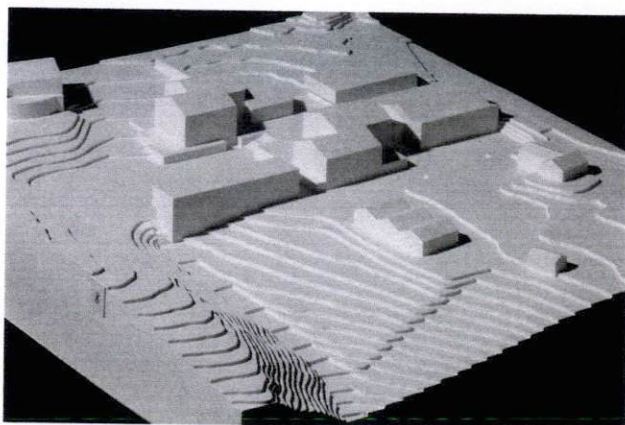


Auteur

Collaborateurs

Atelier d'architecture Patrice Gagliardi

patrice gagliardi
cynthia dellenbach
alexandre vergères
yvan métrailler

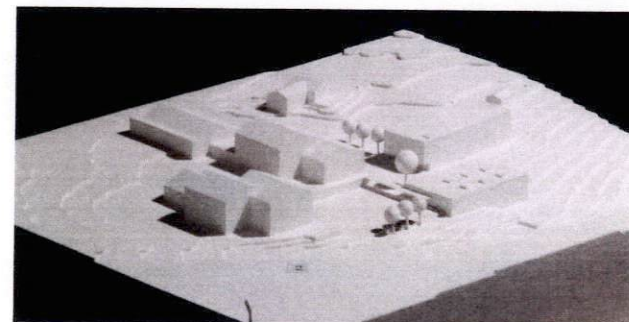
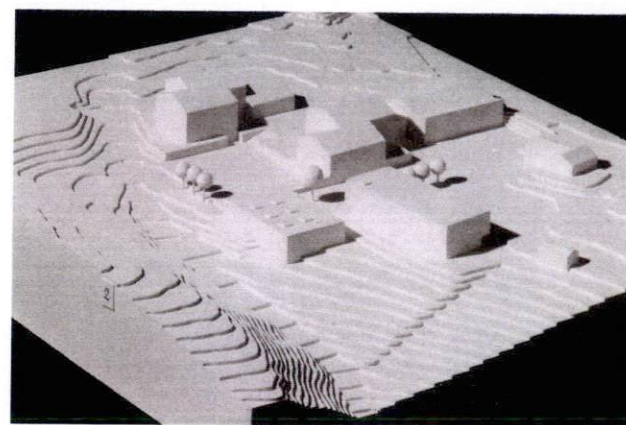


Auteur

Collaborateurs

bureau zuchuat michel & léger corine

michel zuchuat
corine léger



Auteur

Collaborateurs

NOR architectes & Kawamura-Ganjavian

christophe fouad / NOR architectes

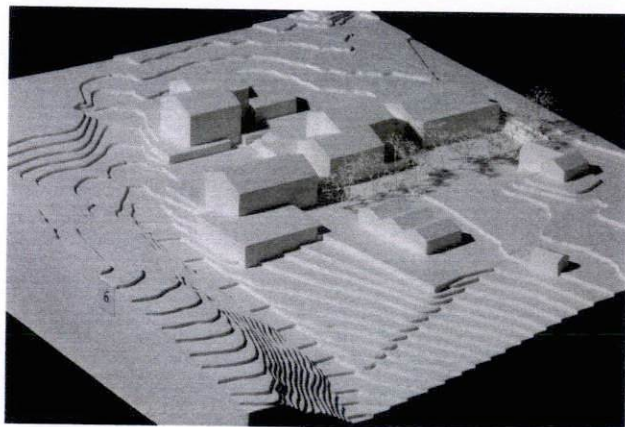
key portilla kawamura / KG

ali ganjavian / KG

maki portilla kawamura / KG

indra vanhoenacker / KG

ivann ly /GK



Auteur

Collaborateurs

atelier d'architecture tikeo

amélie roduit-thurre

philippe chassot

xavier michaud

